

# le snesup

Avant le 13 octobre  
**ÉLECTIONS CNU**

Avec ce numéro, 4 pages à diffuser  
Votez et faites voter **SNESUP-FSU**

Salaires, pensions, égalité  
Préparons un 13 octobre massif !

Rentrée des IUT  
Entre épuisement et colère

Rapport Gillet  
La recherche entre carotte et bâton ?

Congrès d'orientation

**Quelle démocratisation de l'ESR ?**



Inclus une affiche  
de syndicalisation





# Composition des instances issues du congrès d'orientation

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Caroline MAURIAT et Anne ROGER (AS)**  
Cosecrétaires générales

## TRÉSORERIE

Trésorier national : **Stéphane TASSEL (AS)**

## BUREAU NATIONAL

composé des cosecrétaires générales, du trésorier national et des militants ci-dessous :

<b>Michèle ARTAUD (AS)</b>	<b>Mary DAVID (ÉE-PSO)</b>
<b>Philippe AUBRY (AS)</b>	<b>Raymond GRÜBER (AS)</b>
<b>Sylvie BEPOIX (AS)</b>	<b>Laurence MAUREL (ÉE-PSO)</b>
<b>Pierre-Emmanuel BERCHE (ÉE-PSO)</b>	<b>Jean-Michel MINOVEZ (AS)</b>
<b>Marie-France CARNUS (AGIR !/PSL)</b>	<b>Luc PELLISSIER (ÉE-PSO)</b>
<b>Vincent CHARBONNIER (ÉE-PSO)</b>	<b>Heike ROMOTH (AGIR !/PSL)</b>
<b>Hervé CHRISTOFOL (AS)</b>	<b>Radija TAOURIT (ÉE-PSO)</b>
<b>Muriel CORET (AS)</b>	

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

composée du bureau national et des militants ci-dessous :

<b>Maxime AMBLARD (ÉE-PSO)</b>	<b>Raphaël DUPUIS (ÉE-PSO)</b>	<b>Anne JOULAIN (AS)</b>	<b>Emmanuelle NIGUES (AS)</b>
<b>Tassadit AMGHAR (ÉE-PSO)</b>	<b>Lionel DUTHEIL (AS)</b>	<b>Xavier LAMBERT (AGIR !/PSL)</b>	<b>Éric PELLET (AGIR !/PSL)</b>
<b>Lilian AVENEAU (AS)</b>	<b>Laurence FAVIER (AS)</b>	<b>Franck LAORDEN (AGIR !/PSL)</b>	<b>Laurence RASSENEUR (ÉE-PSO)</b>
<b>Rim AYARI-HEYD (ÉE-PSO)</b>	<b>Bruno FÉRAL (AS)</b>	<b>Gilles LASCHON (AS)</b>	<b>Stéphanie ROSSANO (AS)</b>
<b>Jean-Baptiste BARDET (ÉE-PSO)</b>	<b>Nicolas FERREY (AGIR !/PSL)</b>	<b>Nathalie LEBRUN (ÉE-PSO)</b>	<b>Frédérique ROUX (AS)</b>
<b>Grégory BEKHTARI (ÉE-PSO)</b>	<b>Alexandre FERNANDEZ (AS)</b>	<b>Florence LEGENDRE (AS)</b>	<b>Taklit SAMI (ÉE-PSO)</b>
<b>Peggy CÉNAC (AS)</b>	<b>Fanny GALLOT (ÉE-PSO)</b>	<b>Hervé LELOUREC (AS)</b>	<b>Gaëlle SEMPÉ (AS)</b>
<b>Marc CHAMPESME (AS)</b>	<b>Yann GARCENOT (AS)</b>	<b>Konstanze LUEKEN (AGIR !/PSL)</b>	<b>Nicolas SIEFFERT (AS)</b>
<b>Hélène CHARDIN (AS)</b>	<b>Olivier GARET (AS)</b>	<b>Isabelle LUCIANI (AS)</b>	<b>Marie SONNETTE (ÉE-PSO)</b>
<b>Marion CHARPENEL (ÉE-PSO)</b>	<b>Vincent GAY (ÉE-PSO)</b>	<b>Xavier LUCIANI (PSC)</b>	<b>Gilles TABOURDEAU (AS)</b>
<b>Pauline COLLET (AS)</b>	<b>Soraya GUÉNIFI (ÉE-PSO)</b>	<b>Pascal MAILLARD (ÉE-PSO)</b>	<b>Najat TAHANI (AS)</b>
<b>Sidoine CORBIN (AS)</b>	<b>Samuel GUICHETEAU (AGIR !/PSL)</b>	<b>Michel MARIC (AS)</b>	<b>Hovig TER MINASSIAN (AGIR !/PSL)</b>
<b>Carole COUÉGNAS (AS)</b>	<b>Fabrice GUILBAUD (AS)</b>	<b>Miguel MARTINEZ (AGIR !/PSL)</b>	<b>Cécile TROJANI (AS)</b>
<b>Serge CZAJKOWSKI (ÉE-PSO)</b>	<b>Hugo HARARI-KERMADEC (ÉE-PSO)</b>	<b>Benoit MONTABONE (AS)</b>	<b>Alet VALERO (AS)</b>
<b>Emmanuel DELESCURE (AS)</b>	<b>Carole HOFFMANN (AGIR !/PSL)</b>	<b>Florence MOUCHET (AS)</b>	<b>Constantin VERNICOS (ÉE-PSO)</b>
<b>Christine DUPRAT (AS)</b>	<b>Myrna INSUA (AGIR !/PSL)</b>	<b>Stéphane MOUNIER (PSC)</b>	<b>Alexandre ZIMMER (AS)</b>

## COMMISSION FINANCIÈRE

**Pierre ARDONCEAU (ÉE-PSO)**  
**Claire BORNAIS (ÉE-PSO)**  
**Rudy CHAULET (AGIR !/PSL)**  
**Serge DENEUVÉGLISE (AS)**  
**Georges HUGOT (PSC)**  
**Gaël MAHÉ (AS)**  
**Françoise RIVIÈRE (AGIR !/PSL)**  
**Florent TÉTART (AS)**  
**Christophe VOILLIOT (ÉE-PSO)**

## COMMISSION DES CONFLITS

**Jean-Marie CANU (ÉE-PSO)**  
**Heidi CHARVIN (ÉE-PSO)**  
**Marie COTTRELL (AS)**  
**Bernard DEKNUYDT (PSC)**  
**Jacques GUYOT (AGIR !/PSL)**  
**Jean MALIFAUD (ÉE-PSO)**  
**Françoise PAPA (AS)**  
**Sylvie PITTIA (AGIR !/PSL)**  
**Alain POLICAR (AS)**

## COLLECTIF FORMATION DES ENSEIGNANT·ES (FDE)

**Michèle ARTAUD (AS)**  
**Claire BENVENISTE (ÉE-PSO)**  
**Marie-France CARNUS (AGIR !/PSL)**  
**Vincent CHARBONNIER (ÉE-PSO)**  
**Muriel CORET (AS)**  
**Laure ÉTÉVEZ (ÉE-PSO)**  
**Michela GRIBINSKI (ÉE-PSO)**  
**Konstanze LUEKEN (AGIR !/PSL)**  
**Laurence MAUREL (ÉE-PSO)**  
**Stéphanie PÉRAUD-PUIGSÉGUR (AS)**

## SOMMAIRE

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 4

## ACTUALITÉS 6

- **Rentrée sociale et universitaire** sous le signe de l'austérité – **Préparons un 13 octobre massif** pour les salaires, les pensions et l'égalité femmes-hommes!
- **Précarité étudiante** : nouvelle dégradation en cette rentrée 2023
- **Crise de l'eau à Mayotte** : indigne pour notre pays!
- **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** : peu de collègues concernées

## HOMMAGE 10

- **Jean Ortiz** : hasta siempre, hombre del universo y de la justicia

## DOSSIER 11

- **Congrès d'orientation** : quelle démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

## MÉTIER 20

- **Installation du Cneser** : un enjeu essentiel pour contrer l'évolution désastreuse de l'ESR

## SPÉCIAL CNU 21

- **CNU** : la bataille électorale est engagée
- **L'attribution de promotions par le CNU** : une prérogative salutaire

## MONDES UNIVERSITAIRES 23

- **Violences « ordinaires »** et souffrances académiques

## FORMATION 24

- **Rentrée des IUT** : perturbations à prévoir!
- **Mon Master** : un outil idéologique désastreux!

## RECHERCHE 26

- **Rapport Gillet** : la recherche vue sous un angle organisationnel

## SERVICE PUBLIC 28

- **Enseignement supérieur privé** : un entrisme préoccupant

## INTERNATIONAL 29

- **Syndicalisme universitaire en Afrique de l'Ouest** : la mutualisation des énergies

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 30

- **La place des femmes dans les instances** du SNESUP-FSU et de la FSU

## CULTURE 31

- Le théâtre de Juliette

## MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directrice de la publication : Anne Roger

Responsables de la communication :  
Hervé Christofol, David Helbert

## Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,  
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique, correction,  
secrétariat de rédaction, iconographie :  
Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

## Impression, maquette, routage :

Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

## Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 € / an

Illustration de couverture et p. 11 : © Snesup



Anne Roger et Caroline Mauriat,  
cosecrétaires générales

## Rentrée 2023 : il n'y aura pas de miracle...

*Miracle (définition) :  
« Fait extraordinaire où  
l'on croit reconnaître une  
intervention divine. »*

La ministre Sylvie Retailleau l'a affirmé sans sourciller devant les présidents et présidentes d'université le 30 août à propos du budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « Il n'y aura pas de miracle. » Ainsi, concernant les mesures annoncées, telles que la revalorisation (même ridicule) de nos rémunérations et des bourses étudiantes, l'investissement indispensable concernant la rénovation thermique des bâtis universitaires, ou encore la trajectoire budgétaire de la loi de programmation de la recherche, aucun financement n'est prévu en totalité dans le projet de budget en cours. Aucun plan pluriannuel de recrutement de personnels titulaires non plus, quand pourtant la courbe de l'emploi contractuel ne cesse de monter et, avec elle, celle de la précarité. L'université a pourtant un besoin urgent de recruter, et ce de façon pérenne !

La solution avancée ? Des efforts et encore des efforts de la part des établissements, dont la plupart sont déjà exsangues, et une mise à contribution de leurs fonds de roulement quand France Universités annonce pourtant que le GVT cumulé constitue par exemple un manque à gagner de près de 1 milliard d'euros et que certains établissements sont dans le « rouge » depuis plusieurs années...

Quel projet notre ministère porte-t-il pour l'ESR public quand de telles annonces sont faites devant la communauté ? Quels arbitrages budgétaires défendra-t-il dans le cadre du projet de loi de finances qui sera discuté dans les jours à venir ?

Que le ministère et le gouvernement se le disent, si l'ESR continue à fonctionner, ce n'est pas du fait d'une intervention divine, mais bel et bien grâce aux efforts au-delà de l'acceptable consentis par l'ensemble du personnel de l'ESR, titulaire et contractuel. Parce que ce sont chaque jour de véritables tours de force qui sont réalisés.

Comment peut-on imaginer que nous puissions, une nouvelle fois, tenir tous les bouts jusqu'à la fin de l'année universitaire quand nous marchons déjà sur la corde raide dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis de trop nombreuses années ?

Le retard engrangé en recherche vis-à-vis de nos collègues étrangers ne se rattrapera que plus difficilement encore si l'on retarde l'investissement, de même que le manque d'une formation ambitieuse pour la jeunesse aura un impact social dont l'effet ne pourra être jugulé.

L'ESR public n'a aucun besoin d'un miracle (encore faudrait-il y croire) ou de discours ambivalent mais d'actes forts, portés au plus haut niveau pour la jeunesse, pour la recherche et pour l'ensemble de la société. ■

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la version papier de notre numéro de juin dernier. Dans le dossier, il fallait lire, contrairement à ce qui est écrit, que l'université Rennes 2 n'a pas intégré l'EPE.



## UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

### Sortie d'expérimentation trop rapide

L'expérimentation EPE de l'université Grenoble-Alpes (UGA) touche à sa fin sous l'impulsion des présidences de l'UGA et de ses établissements composantes (G-INP, IEP-G et ENSAG), qui n'ont attendu guère plus que la période minimale de trois ans prévue dans nos statuts pour enclencher les démarches de sortie. L'objectif ? « Pérenniser » les statuts de l'EPE sous la forme d'un « grand établissement » et ceci, avant les prochaines élections (prévues en novembre). Ceux-ci ont été reconduits « sans modifications substantielles » et aucune de nos propositions pour corriger leurs nombreuses faiblesses n'a été discutée. Lors de la visite du Hcéres préalable à cette sortie d'EPE, la FSU a alerté le jury sur sept points<sup>1</sup>. Si le jury a partagé certains de nos constats dans son rapport final, il n'en a malheureusement pas tiré les conclusions qui s'imposent<sup>2</sup>, puisqu'il a accordé à l'UGA la possibilité de sortir dès maintenant de l'expérimentation. Depuis, la présidence se vante d'un « avis favorable unanime » du jury Hcéres dans la presse et auprès des personnels, sans pour autant mentionner les avis défavorables des CSA de l'UGA et de G-INP, alors qu'ils ont été convoqués en urgence début juin, afin que le dossier puisse être examiné au plus vite par le Cneser. Lors de la séance du 4 juillet, le Cneser a d'ailleurs voté contre la sortie d'expérimentation par 30 voix contre, 12 pour, 18 abstentions et 4 NPPV. En séance, le SNESUP-FSU a dénoncé, notamment, « une succession de transformations du site grenoblois à marche forcée, trop rapides et pas suffisamment accompagnées ».

*La section FSU Campus Grenoble*

#### Notes

1. [www.fsu-univ-grenoble.fr/fsu-univ-grenoble/public/UGA/DocumentFSUjuryHCERES.pdf](http://www.fsu-univ-grenoble.fr/fsu-univ-grenoble/public/UGA/DocumentFSUjuryHCERES.pdf).
2. [www.snesup.fr/article/que-dit-et-oublie-de-dire-le-rapport-du-hceres-sur-la-sortie-de-l'experimentation-epe-uga-communique-fsu-campus-grenoble-du-7-juin-2023](http://www.snesup.fr/article/que-dit-et-oublie-de-dire-le-rapport-du-hceres-sur-la-sortie-de-l'experimentation-epe-uga-communique-fsu-campus-grenoble-du-7-juin-2023).

## UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

### Une section SNESUP très active

La section locale SNESUP-FSU de l'université de Haute-Alsace (UHA) compte 35 membres, mais repose sur l'énergie d'une dizaine d'actifs.

Après avoir bataillé vaillamment pendant quelques semaines, nous avons réussi à monter une liste pour les élections du CSA fédérant les sympathisants et composée aussi bien d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de Biatss, contractuels ou titulaires (ce qui est plutôt rare à l'UHA, où le CT était traditionnellement composé de Biatss).

Notre présence au CSA, à la F3SCT et dans les différents groupes de travail nous permet à présent de défendre, au côté d'autres organisations syndicales, nos revendications sur les campagnes d'emplois, les primes de tous les personnels, la défense de l'emploi des fonctionnaires... Elle nous a également apporté une vraie reconnaissance de l'équipe présidentielle comme force de proposition. L'instauration d'un dialogue informel, mais régulier avec la gouvernance de l'université nous permet de faire avancer certains points délicats. Nous avons en particulier effectué un gros travail sur les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement, qui a conduit à la mise en place d'une écoute et d'un accompagnement externes des étudiants, et à un accord sur un partenariat avec des associations spécialisées pour le recueil des témoignages des personnels et leur suivi (très important dans une petite université comme la nôtre).

Les manifestations d'opposition à la réforme des retraites ont été l'occasion de voir défiler les personnels de l'UHA au côté des étudiants, et même du président qui, lors des journées de mobilisation, avait demandé qu'il n'y ait pas de contrôle des connaissances ou d'assiduité. Cette période de lutte a été l'occasion de la tenue d'AG, malheureusement trop peu nombreuses et trop peu suivies.

Enfin, bien que notre action porte parfois ses fruits, la sous-dotation financière et humaine, ainsi que le recours massif aux appels à projets restent encore et toujours l'objet de notre opposition et de notre lutte.

*Raphaël Dupuis, secrétaire de section SNESUP-FSU de l'université de Haute-Alsace*

## UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Des nouvelles de l'Ouest :  
entre désenchantement et soulagement

Le 31 août dernier, la ministre de l'ESR a fait connaître les derniers lauréats de la troisième et dernière vague de financement des projets ExcellenceS du PIA4 : celui déposé par Brest a été retoqué. Qu'en penser ? Bien sûr, le sentiment d'échec et de déclassement nous effleure dans un premier temps, mais le soulagement aussi. Car pour être déçus, il faudrait pour commencer que ce projet ait été le projet de l'université. Il n'en est rien.

Pour faire court, ce projet a été élaboré par quelques personnes dans le plus grand secret autour du président Gallou, qui est mort brutalement en décembre 2022, avant sa finalisation ; il a été déposé néanmoins par la première VP pendant l'administration provisoire (très courte) qui a suivi. Blue Inn, déposé le 20 janvier sans qu'aucune instance de l'université ne l'ait même seulement vu, s'appuie sur une refonte de l'UBO non seulement statutaire, en la transformant en EPE, mais aussi thématique en la restructurant complètement autour des sciences de la mer. Aucun de ces deux points ne fait consensus. Nous pouvons donc être soulagés du résultat négatif. Mais pas rassurés.

D'une part, il a été démontré que la méthode employée, même réprouvée, est possible ; si le projet avait été financé, aurait-on pu s'y opposer ou même l'infléchir ? On peut en douter. D'autre part, la discussion pour passer en EPE pourrait rester d'actualité, car la vraie raison de ce changement de structure était en fait la création d'un INP regroupant deux écoles d'ingénieurs du site brestois, une interne à l'UBO, l'autre externe. Les travaux prévus pour mettre au point les nouveaux statuts seront-ils maintenus dans cette perspective ?

Ces questions politiques essentielles semblent nous échapper de plus en plus, alors même qu'elles engagent profondément l'avenir de l'université. En mars 2024, auront lieu les élections des instances centrales de l'UBO, et donc de la présidence, l'opportunité de mettre ces questions sur la table est donc devant nous, saurons-nous nous en saisir ?

*La section SNESUP-FSU de l'UBO*

## UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

Que va-t-il rester de l'université  
Paris Lumières ?

Après des années de décomposition et de recomposition, le paysage universitaire francilien semble aujourd'hui stabilisé et, pour une large part, soumis à la loi d'airain de l'excellence. Par son refus du gigantisme et son attachement à la collégialité universitaire, l'université Paris Lumières (UPL) – issue du regroupement sous forme de Comue des universités Paris-VIII et Paris-X – apparaissait ainsi de plus en plus comme une incongruité dans ce paysage en voie de normalisation. Cette anomalie n'a pas échappé à direction du CNRS qui, prenant appui sur les arguments biaisés des jurys des PIA en faveur de la fusion des établissements, a signé en début d'année l'arrêt de mort de la Comue dans sa version actuelle, c'est-à-dire d'un regroupement issu d'un fragile compromis, mais qui avait su convaincre de sa pertinence au fil des années. Cette vision idéologique de la direction du CNRS se redouble d'une méfiance quasi institutionnalisée face à des universités où prédominent les disciplines littéraires et des sciences humaines, alors que le MESRI se contente pour sa part de compter les points en espérant au passage faire l'économie d'une ligne budgétaire.

Face à cette situation délicate, les présidences des deux universités tentent aujourd'hui de sauver les meubles en proposant à leurs conseils d'administration respectifs un projet de convention territoriale. Si ce projet permet de satisfaire formellement à l'obligation de regroupement inscrite dans la loi Fioraso de 2013, il n'est guère satisfaisant en termes de contenu. En effet, du fait de l'austérité budgétaire, il sera très difficile de prolonger à terme les activités de recherche et d'enseignement qui sont actuellement dans le périmètre d'UPL. Comme souvent dans ce genre de situation, les personnels de la Comue n'ont pas été consultés et apparaissent comme une simple variable d'ajustement de ce Meccano institutionnel. Les syndicats FSU de l'université de Nanterre seront donc tout particulièrement vigilants quant à leur devenir et à leur reclassement.

*Christophe Voilliot, élu au CAc de l'université Paris Lumières*



# Rentrée sociale et universitaire sous le signe de l'austérité, préparons un 13 octobre massif pour les salaires, les pensions et l'égalité femmes-hommes!

Le 30 août, devant les président-es d'université réuni-es pour leur congrès de rentrée à Paris, la ministre Sylvie Retailleau a confirmé que le budget prévu pour l'enseignement supérieur et la recherche ne serait pas à la hauteur des besoins et nécessiterait une nouvelle fois des efforts de la part des établissements.

Par ANNE ROGER et CAROLINE MAURIAT,  
cosecrétaires générales

Le projet de loi de finances 2024 ne prévoit ainsi rien pour la maigre augmentation de 1,5 % du point d'indice, rien non plus pour la poursuite de la trajectoire budgétaire de la loi de programmation de la recherche (LPR) ou pour la revalorisation des bourses étudiantes.

## UNE SITUATION BUDGÉTAIRE CRITIQUE POUR LES UNIVERSITÉS

Le président de France Universités annonce lui-même que le glissement vieillesse technique (GVT) constitue un coût cumulé de près de 1 milliard d'euros pour les établissements et estime que le compte n'y est pas. Il souligne par ailleurs que le déséquilibre entre les financements par projets et les financements pérennes a atteint ses limites. Depuis dix ans, les effectifs étudiants ont ainsi augmenté de près de 20 % sans les moyens nécessaires à leur accueil. Une aubaine pour les formations privées qui pratiquent un marketing offensif promettant des conditions d'études et des taux d'encadrement meilleurs que dans le service public sans que ce soit toujours le cas. Faut-il rappeler qu'aujourd'hui, 22 % des formations supérieures sont des formations privées, contre seulement 7 % dans les années 1990 ?

Aucun plan pluriannuel de recrutement d'agent-es titulaires n'est non plus prévu alors qu'à l'orée 2030, 50 % des enseignant-es-chercheur-ses partiront à la retraite. La situation financière en cette rentrée est particulièrement alarmante, et ce, de l'avis de toute la communauté. Seule solution avancée par le ministère : utiliser les fonds de roulement des établissements, qui devaient permettre de réaliser d'autres investissements indispensables pour faire face à la croissance du nombre d'étudiant-es et pour mener des recherches de pointe. Ainsi, le gouvernement persiste et

signe dans la destruction du service public de l'ESR au profit de l'offre de formation privée, en limitant l'accès à l'enseignement supérieur public et en l'amputant de ses forces vives. La conception du président de la République questionne en effet quelque peu. Au-delà d'une énième remise en cause de la formation des enseignant-es, qui serait trop longue et non adaptée au métier, ses propos sur l'hypocrisie des discours sur l'accès au supérieur laissent songeur (interview du 24 août 2023 dans *Le Point*). Pour E. Macron, la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'ouverture des formations à tout bachelier et toute bachelière qui le souhaiteraient semblent être des principes dépassés. L'heure est à réduire la voilure et à répondre plus directement aux besoins économiques. La libéralisation de l'enseignement supérieur est bel et bien en marche, au détriment de l'avenir de notre société et du progrès social.

## SALAIRES : DU SAUPOUDRAGE ET TOUJOURS PAS DE VÉRITABLES MESURES INDICIAIRES

Pendant l'été, de nouveaux décrets concernant les rémunérations et les carrières ont été publiés. Si l'on peut se réjouir de la modification de l'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignant-es du premier et du second degré, de la revalorisation de la prime d'enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2024) ou de la revalorisation de la prise en charge des transports par l'employeur, qui passe de 50 % à 75 %, il n'en est pas de même pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ou l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Ces deux dispositifs non seulement ne concernent pas toutes et tous les agent-es, mais servent aussi au gouvernement d'alibi à la stagnation des traitements indiciaires, en particulier pour la GIPA, qui est versée en une fois pour les quatre années passées durant

Le SNESUP-FSU revendique une revalorisation immédiate d'au moins 10 % du point d'indice.



© Snesup

lesquelles le pouvoir d'achat s'est érodé. Le SNESUP-FSU revendique une revalorisation immédiate d'au moins 10 % du point d'indice, ainsi qu'une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire à 125 % de l'heure titulaire moyenne, soit 125 euros.

### LE 13 OCTOBRE POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES PENSIONS ET L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Nous devons dès maintenant mener les batailles de l'emploi et des salaires. Les projets de loi de finances en préparation sont des leviers à saisir pour renforcer l'ensemble des services publics dont l'hôpital, l'école et l'enseignement supérieur. L'intersyndicale appelle de manière unitaire et avec le mouvement syndical européen à se mobiliser pour la solidarité, une transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Après un été qui a une nouvelle fois mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste, elle a appelé à une journée de mobilisation et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme. Les enseignant-es du second degré de l'ESR, dont certain-es ont décalé leur rentrée pour revendiquer une égalité de traitement, ont ouvert la voie de la mobilisation dès la

fin de l'année universitaire. Dès maintenant, travaillons avec l'ensemble de nos collègues pour élargir le mouvement et faire en sorte que cette journée soit une réussite et marque la rentrée sociale. ■

### LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Une marche est organisée le 23 septembre pour la justice sociale et les libertés publiques. La FSU est signataire de l'appel aux côtés de la CGT, Solidaires, d'organisations étudiantes, et avec nombre d'associations, de collectifs et d'organisations politiques. L'ensemble des organisations signataires appelle à organiser des manifestations ou d'autres initiatives sur tout le territoire, pour faire front contre la répression des contestations sociales démocratiques et écologiques, pour la fin du racisme et des violences policières, pour les libertés publiques, la justice sociale climatique et féministe.

Elles exigent notamment :

- l'abrogation de la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre ;
- une réforme en profondeur de la police, de ses techniques d'intervention et de son armement, le remplacement de l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique ;
- la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et le renforcement des moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police ;
- un plan d'investissement public ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire pour rétablir les services publics, le financement des associations et des centres sociaux.

# Précarité étudiante : nouvelle dégradation en cette rentrée 2023

Par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,  
membre du bureau national

L'UNEF a rendu publique, au cœur de l'été, sa dernière enquête sur la vie étudiante qui révèle une nouvelle augmentation des dépenses pour les étudiant-es de près de 6,5 % pour l'année 2022-2023 (alimentation : + 6,7 % ; logement : + 1,4 % ; transport : stable grâce aux politiques mises en place par les collectivités locales).

## PROBLÈME DE LOGEMENT

Ces augmentations excèdent très largement les maigres mesures annoncées par la ministre Sylvie Retailleau pour la rentrée 2023 (augmentation du nombre d'étudiant-es boursier-ères et du montant des bourses, prime de rentrée de 100 euros), d'autant que la CVEC augmente par ailleurs au rythme de l'inflation et que la suppression du régime étudiant de sécurité sociale en 2017 a conduit à une forte diminution de la part des étudiant-es couvert-es par une mutuelle.

*Le décalage entre l'inflation et les aides versées aux étudiant-es par l'État n'a jamais été aussi important.*

À cette rentrée, la situation du logement étudiant va se révéler particulièrement sensible dans de nombreuses villes en raison de la faible couverture assurée par les Crous (6 % seulement des étudiant-es y ont accès), puisque moins de 11 000 logements ont été construits en cinq ans alors qu'E. Macron en avait promis 60 000 en 2017. À cela s'ajoute la hausse des taux d'intérêt qui a bloqué la libération de nombreux logements de petite surface dans les grandes villes, ce qui a saturé le marché du logement étudiant. Ce deuxième point ne concerne pas que les étudiant-es mais touche l'ensemble des populations les plus précaires, comme le constatent les associations qui interviennent dans ce secteur, avec une hausse inédite du nombre de personnes sans solution d'hébergement, dont des enfants.

Sur cinq ans, l'augmentation des dépenses évaluée par l'UNEF s'élève à près de 17 % et le décalage entre l'inflation et les aides versées aux étudiant-es par l'État n'a jamais été aussi important, ce qui prouve une fois de plus que les étudiant-es et les plus précaires font partie des premières victimes des politiques néolibérales. ■

# Crise de l'eau à Mayotte : indigne de notre pays !

Communiqué de la **FSU**

Au titre des conséquences sanitaires de la sécheresse historique que subit le département de Mayotte, la crise de l'eau affecte durement le quotidien des Mahoraises et des Mahorais par les restrictions qui leur sont imposées.

Dès le 4 septembre, les coupures d'eau qui duraient déjà 24 heures sont prévues jusqu'à 48 heures pour les populations. Le retour en eau sera suivi d'une durée de 12 heures pendant laquelle l'eau sera impropre à la consommation sauf à la faire bouillir plusieurs minutes. Le risque sanitaire s'en trouvera donc aggravé.

C'est là le triste résultat d'une insuffisance d'investissements publics pour garantir l'adduction d'eau potable sur le long terme et prévenir les urgences et défis que lance le réchauffement climatique.

## UN BIEN COMMUN

La FSU le réaffirme, l'eau est un bien commun et public dont le partage et l'accès pour toutes et tous doivent être garantis. L'eau, sa distribution, sa qualité et sa gratuité pour couvrir tous les besoins

essentiels de chacune et chacun, est un des révélateurs de la réalité du modèle social et de la réalité du partage des richesses qu'il consent. L'eau est un enjeu majeur de service public, comme l'éducation ou la santé.

Dans la situation, des mesures sociales de préservation des conditions de vie et de travail doivent être prises. Les enjeux sanitaires sont essentiels ! Pour la FSU, il n'est pas envisageable de mettre les personnels ou les élèves et les étudiant-es en difficulté d'exercice de leurs métiers ou d'apprentissage : l'eau est indispensable à leur santé mais elle est aussi nécessaire pour certaines disciplines de collège et lycée, comme dans de nombreux ateliers des lycées professionnels et également à l'université.

La FSU demande donc à ce que les écoles et établissements scolaires et universitaires qui subissent des coupures d'eau restent fermés compte tenu des questions d'enseignement, de sécurité et de santé qui sont engagées dans ces situations.

La FSU demande au gouvernement de déployer toutes les mesures nécessaires de distribution d'eau en quantité suffisante pour assurer les conditions de vie décentes et dignes de notre pays. ■

*C'est là le triste résultat d'une insuffisance d'investissements publics.*

# Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : peu de collègues concernés

Alors que l'inflation sur une année s'établit à + 5,7 % et touche l'ensemble du personnel de la fonction publique, le gouvernement a fait le choix d'une prime dégressive, une de plus, et ne concernant pas tous ses agent-es.

Par **RAYMOND GRÜBER**, coresponsable du secteur SDP, et **PHILIPPE AUBRY**, membre de la commission administrative

Le gouvernement a publié début août le décret précisant les conditions et le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, annoncés à grand renfort de communication le 12 juin dernier. Ne sont concerné-es que les agent-es :

- ayant été nommé-es ou recruté-es par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- étant employé-es et rémunéré-es par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros (un montant inférieur à 2 fois le smic annuel brut) au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime versée en une seule fois sur la paie de septembre aura un montant compris entre 300 et 800 euros brut (soit environ entre 240 euros et 650 euros net) réparti en sept tranches suivant la rémunération brute perçue sur la période, c'est-à-dire le traitement indiciaire ainsi que toutes les primes et indemnités perçues, ce qui entraîne l'exclusion de nombreux-ses agent-es. Ne sont exclues que les primes et indemnités non fiscalisées, en particulier les heures complémentaires dans la limite de 7 500 euros (cf. *tableau de gauche*).

## CAS PARTICULIERS

Chaque cas est particulier, notamment selon la perception de l'indemnité de résidence, du supplément de traitement familial, de la participation à la protection sociale complémentaire, et des indemnités fonctionnelles qui ne concernent pas l'ensemble des personnels. Pour les personnes ayant travaillé à temps partiel ou qui ont commencé leur poste au cours de la période, le calcul de tranche et le montant de la prime sont réduits au prorata.

Les 7 tranches de répartition de la prime selon la rémunération brute

Tranche	Rémunération brute	Montant brut prime
1	Inférieure à 23 700 €	800 €
2	23 701-27 300 €	700 €
3	27 301-29 160 €	600 €
4	29 161-30 840 €	500 €
5	30 841-32 280 €	400 €
6	32 281-33 600 €	350 €
7	33 601-39 000 €	300 €

Parmi les non-titulaires, les doctorant-es contractuel-les sont éligibles à la prime des tranches 1 ou 2 suivant la date de début de leur contrat, tandis que les ATER sont éligibles à la prime des tranches 2 ou 3 suivant le montant de leurs indemnités.

Pour les enseignant-es du premier et du second degrés affecté-es dans le supérieur (E2D), les premiers échelons sont concernés par les tranches 3 à 7. Les tranches sont données à titre indicatif dans le *tableau de droite*, mais nous vous invitons à vérifier la tranche à laquelle vous appartenez en calculant le salaire brut que vous avez perçu (primes et indemnités incluses) entre juillet 2022 et juin 2023. Pour certains échelons, les indemnités, notamment l'indemnité de résidence, peuvent faire basculer à la tranche supérieure.

## JEU À SOMME NULLE

Les maître-ses de conférences des échelons 1 à 3 sont également concerné-es aux tranches 5 à 7. Dans leur cas, ce sera un jeu à somme nulle puisque la prime de pouvoir d'achat qui leur sera versée sera retranchée en février 2024 de l'indemnité différentielle destinée à amener leur salaire au niveau de 2 fois le smic. Comme nous l'avons déjà dénoncé\*, le fait d'inclure les primes et indemnités dans le calcul du barème annule le bénéfice des prestations sociales auxquelles ils et elles auraient droit.

Cette prime éphémère est une réponse indigente au problème de la perte de pouvoir d'achat des agent-es public-ques s'accroissant avec l'inflation qui s'est installée. Son effet passé l'an prochain, ses bénéficiaires ressentiront comme les autres le manque sur leur traitement mensuel, et de manière mécanique plus tard sur les pensions de retraite. Le SNESUP-FSU continue de revendiquer comme solution l'augmentation du point d'indice afin de compenser les 30 % de pouvoir d'achat perdus depuis 2000. ■

*Cette prime éphémère est une réponse indigente au problème de la perte de pouvoir d'achat des agent-es public-ques.*

\* Lettre Flash n° 73 : [www.snesup.fr/article/stop-au-declassement-pour-une-revalorisation-des-remunerations-des-enseignantes-et-enseignants-chercheurs-la-hauteur-de-leurs-qualifications-lettre-flash-ndeg73-du-8-juin-2023](http://www.snesup.fr/article/stop-au-declassement-pour-une-revalorisation-des-remunerations-des-enseignantes-et-enseignants-chercheurs-la-hauteur-de-leurs-qualifications-lettre-flash-ndeg73-du-8-juin-2023).

Les tranches selon le statut

Professeurs des écoles ou certifiés		Agréés	
Échelon	Tranche	Échelon	Tranche
2 à 4	3	2	5
5	4	3	6
6	5	4 à 6	7
7	6		
8 à 9	7		

# Jean Ortiz : hasta siempre, hombre del universo y de la justicia

**L**e 22 juillet 2023 Jean est allé retrouver la longue colonne des réfugiés espagnols qui ne battaient pas en retraite mais qui, en sauvant leur vie, allaient poursuivre ailleurs la longue lutte contre l'injustice, la violence, les abus et fascismes de toutes sortes et pour une humanité fraternelle. La France avait su la conceptualiser avec les horizons de la Révolution de 1789 et un universalisme dont Jean estimait que le socialisme historique et surtout le communisme voulaient la poursuivre et l'élargir. Il était dans le sillage de ces Lumières, matrice de révolutions, pour une humanité entière, digne et fière. Il était aussi dans la transmission d'un père qui avait déjà lutté au sein du PCE, et il a continué, avec noblesse, avec tout son être et son engagement.

Aussi n'est-il pas étonnant de le retrouver sur tous les fronts. Nombreux en attestent. Nous en reprendrons quelques fragments dans une évocation qui se veut collective, camarade et amicale. On y repèrera le militant, l'homme de cœur, la figure et la geste, l'ami et le groupe, la mémoire, la recherche et la transmission, la plume et le verbe. Il laisse l'image d'un géant, un grand et large chevelu à la voix forte ; il était une présence, une stature, une voix redoutable par sa dimension, sa pertinence, sa force qui savait et pouvait convaincre dans un débat ouvert et acéré comme il pouvait arriver qu'il fût. Cette puissance et ses convictions s'épanouissaient dans les domaines et les espaces qu'il choisissait : le syndicat, le parti, les réunions publiques, la salle de cours, le laboratoire de recherche, l'écriture sous ses formes diverses. Mais toujours dans le respect des convictions d'autrui même s'il pouvait y avoir la rudesse de la joute oratoire.

Cet engagement qui était au cœur même de son être l'a placé au centre de toutes les luttes, sans faux académisme ou formalisme stérile car il était porté par les analyses historiques, économiques, sociales et les luttes qui en découlaient ou qui les avaient engendrées. La critique analytique et la (re)mise en contexte lui permettaient de questionner et de rebattre les cartes au cours des débats quels qu'ils soient. C'est-à-dire au sein des mouvements, organes et formations dans lesquels il s'était impliqué : le SNESUP, la FSU, mais aussi le PCF et L'Humanité, plus la mémoire des réfugiés républicains espagnols, et plus largement l'espace hispano-américain, au passé, au présent et à l'avenir. Partout, il s'agissait de maintenir vivant, de perpétuer, d'améliorer, de renforcer, de construire, de lutter, de réunir et de regrouper pour aller de l'avant et vers le mieux avec sincérité et conviction.



Jean Ortiz (à gauche), un militant, un chercheur, un écrivain, et bien plus...

La liste de ses actions serait longue et impossible à établir aujourd'hui et elle est ouverte aux chercheurs qui s'intéresseront à cette génération et qui trouveront quelques bonnes pistes déjà dans Wikipédia. Correspondant à Cuba de *L'Humanité* (1977-1981), agrégé d'espagnol, il enseigne dans le secondaire puis est recruté à l'université de Pau et des pays de l'Adour, où il exerce de 1983 à 2019. Ses tâches d'enseignement et de recherche lui permettent de publier ou de collaborer à une dizaine d'ouvrages sur la Résistance en Espagne, la critique du franquisme, l'analyse de l'actualité de la situation et des luttes espagnoles, les combats en Amérique latine dont il est reconnu spécialiste. Essentiellement sur les exilés et réfugiés espagnols en France et en Amérique latine, et en collaboration avec le réalisateur Jean-Dominique Gauthier, il publie cinq documentaires entre 2007 et 2009. Il crée diverses associations ou y collabore : Caminar, Terres de mémoires et de luttes, Mémoire de l'Espagne républicaine 64, le Cercle républicain de Jaca, et plus culturel et internationaliste, en 1992, à Pau le festival latino-américain CulturAmerica. Politiquement, il est candidat en 1973 et en 2009 mais il ne cesse d'être un militant très actif.

Traversant toutes ses actions et combats, Jean avait aussi ce talent littéraire que Pascal Maillard souligne de manière pertinente : « *Parce que Jean était bien plus qu'un militant et un chercheur. Il avait la plume d'un écrivain, chargée autant de vitriol que d'humour et d'ironie. Un style unique. Avec ce rire de l'intelligence qui donne de la force et réinvente l'espoir et l'utopie au cœur de cette catastrophe permanente qu'est le capitalisme. Jean, c'était une forme d'écriture qui devient une forme de vie, une forme de vie qui devient une forme d'écriture.*

*Je pense que la rare capacité de Jean à penser les rapports entre éthique et politique lui venait en grande partie de sa compréhension des enjeux éthiques de la littérature et de la poésie en particulier. L'humour n'était pas seulement chez Jean une mise à distance et un mode de survie face à toutes les oppressions. C'était une création et une inventivité permanente. Son œuvre et ses combats resteront vivants. »*

Le SNESUP-FSU dans son entier, ses adhérentes et adhérents assurent Marielle, sa compagne, et ses enfants de leur soutien et de leur sympathie. ■



## Congrès d'orientation

# Quelle démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Le congrès d'orientation, qui s'est tenu à l'université Paris Cité du 12 au 14 juin 2023, a rassemblé plus d'une centaine de congressistes venu·es de 40 établissements différents pour des débats très riches sur la question : « Quelle démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ? »

Les réflexions se sont organisées autour de quatre thématiques :

- améliorer la reconnaissance et les conditions d'exercice de nos métiers ;
- privilégier les formations supérieures publiques ;
- développer un service public de la recherche au service de l'intérêt général et à la hauteur des enjeux ;
- syndiquer dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux.

La réflexion sur la transition écologique et ses implications syndicales a également irrigué chacune des sessions.

En amont du congrès, le vote du rapport d'activité exécuté progresse de 72,73 % à 76,46 % de votes favorables des syndiqué·es, ce qui reflète la reconnaissance du travail mené par les équipes en place durant la mandature précédente et encourage à poursuivre dans cette voie, tout en continuant l'effort pour renforcer les équipes militantes et favoriser l'engagement de toutes et tous.

Notre syndicat sort de ce congrès uni et renforcé, avec des propositions concrètes pour développer et défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous voulons.

Vous trouverez dans ce dossier les synthèses des textes, issus des différentes sessions thématiques, qui ont été adoptés par le congrès. Elles vous permettront de vous (re)plonger dans ces travaux collectifs à l'heure de la rentrée universitaire. ■



# Appel du congrès

## Préparer ensemble l'avenir

**Le congrès d'orientation, qui s'est tenu à l'université Paris Cité, a été l'occasion de propositions concrètes pour l'enseignement supérieur et la recherche. L'appel du congrès ci-dessous alerte notamment sur la dégradation continue de nos conditions de travail et de nos salaires, et réaffirme l'urgence de la mobilisation.**

### ● POURSUIVRE LA DYNAMIQUE UNITAIRE

Ce congrès d'orientation du SNESUP-FSU se tient au cœur d'une mobilisation historique contre la réforme des retraites. Au fil des quatorze journées nationales de grève et de manifestations, les cortèges ont rassemblé partout en France nombre d'adhérent-es et de sympathisant-es dont de nombreux personnels de l'ESR aux côtés des étudiant-es. Ce mouvement social témoigne d'une véritable redynamisation des forces syndicales.

Au sein de la FSU et avec l'ensemble de l'intersyndicale interprofessionnelle, le SNESUP-FSU poursuivra la construction du rapport de force nécessaire à l'abrogation de cette loi injuste et il œuvrera pour porter dans ce cadre unitaire les nécessaires revendications sectorielles.

### ● LUTTER CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Alors que ce gouvernement est déjà comptable d'une crise politique sans précédent, il allume des contre-feux notamment médiatiques, en banalisant sans complexe les idées d'extrême droite, favorisant la multiplication des actions des groupuscules fascistes et l'augmentation des agressions racistes, islamophobes, antisémites, LGBTphobes et visant des militant-es du mouvement social. Cette montée de l'extrême droite est à corrélérer à l'état alarmant dans lequel se trouvent les services publics français qui, attaqués par plusieurs décennies de politiques libérales, peinent à mener à bien leurs missions auprès de l'ensemble des usagers.

Le SNESUP-FSU continue de dénoncer les menaces, violences, physiques ou symboliques, de l'extrême droite. Il prend avec la FSU toute sa part dans cette lutte, notamment sur les campus de l'ESR, où l'extrême droite ne se cache plus pour agir.

### ● SE SAISIR DE LA QUESTION DE TOUTES LES URGENCES ÉCOLOGIQUES

Le SNESUP-FSU invite les collègues à se saisir de la question des urgences écologiques et à débattre dans ses sections des revendications à porter localement et nationalement, ainsi que des modalités d'action pour créer le rapport de force nécessaire à une réorientation des poli-

tiques indispensable à une transition écologique acceptable par toutes et tous, car socialement juste.

Il est urgent d'inverser les priorités : tous les aspects de nos métiers sont concernés par le dérèglement climatique, et un changement de modèle vers une société de sobriété est aujourd'hui vital. Avec la FSU, le SNESUP-FSU porte des propositions sur l'urgence environnementale et la rupture qu'elle nécessite.

### ● DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ESR

Le SNESUP-FSU alerte depuis plusieurs années sur la dégradation continue de l'ESR. De réformes en décrets, tous les pans du service public de l'ESR sont attaqués, voire sapés, les uns après les autres. Le sous-financement chronique, la multiplication et la dégradation des statuts des personnels, la généralisation des établissements expérimentaux et la restriction de la démocratie universitaire ne font qu'accroître la dérégulation et les inégalités.

Les agent-es non titulaires, toujours plus nombreux-ses et sans qui bien des enseignements et des travaux de recherche ne pourraient se tenir, s'enfoncent dans la précarité faute d'une amélioration de leur situation, exacerbée par l'empilement des différents contrats.

La précarité touche également de plus en plus d'étudiant-es sans que le gouvernement n'y apporte de réponse adaptée, induisant nombre d'échecs et d'abandons.

Le SNESUP-FSU s'engage à se battre dans chacune de ses sections et au niveau national pour freiner cette dérive de l'ESR et défendre un service public de l'ESR ouvert, gratuit et accessible à toutes et à tous.

L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations et violences sont également, et doivent rester, des priorités pour le SNESUP-FSU.

### ● AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Face au manque de personnels toutes catégories confondues, les tâches se multiplient dans

*Le SNESUP-FSU s'engage à se battre dans chacune de ses sections et au niveau national pour défendre un service public de l'ESR ouvert, gratuit et accessible à toutes et à tous.*

des calendriers contraints, intensifiant le travail jusqu'à en faire perdre le sens, entraînant une dégradation des conditions de travail et parfois une souffrance et un mal-être.

La multiplication des appels à projets pour financer la recherche et les actions pédagogiques, les campagnes de sélection des étudiant-es (Mon master et Parcoursup) génèrent une quantité de travail supplémentaire farineuse qui met les collègues sous pression. De plus en plus de collègues en responsabilité les lâchent, épuisés par ces tâches dénuées de sens et chronophages. Des UFR, des laboratoires, des formations restent sans candidat-es pour les diriger. La collégialité et la gestion par les pairs de notre système universitaire sont ainsi mises en danger.

Le SNESUP-FSU porte la demande urgente d'un plan pluriannuel de postes statutaires permettant un service public de l'ESR ouvert à toutes et à tous les étudiant-es.



### ● GAGNER LA BATAILLE DES SALAIRES

Le dégel de 1,5 % du point d'indice en juillet 2023 et les 5 points d'indice promis par le gouvernement en janvier 2024 sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Le SNESUP, avec la FSU, demande une revalorisation minimale de 10 % du point d'indice pour toutes et tous les agent-es de l'ESR. Il défend un mécanisme égalitaire d'une indexation de la rémunération indiciaire sur l'inflation, ainsi qu'un rattrapage de la valeur du point d'indice.

Il demande une vraie révision des grilles indiciaires, avec notamment la prise en compte du doctorat dans la grille des enseignant-es-chercheur-ses et la fin des barrages de grade.

Il revendique pour les enseignant-es contractuel-les des grilles de salaire et des obligations de service alignées sur ce qui est appliqué aux corps de titulaires, ainsi qu'un plan de titularisation visant à la résorption de l'emploi non titulaire.

En choisissant une revalorisation par l'indemnitaire, le gouvernement cherche à diviser les enseignant-es. Ensemble et uni-es, les enseignant-es du supérieur (EC, E2D, contractuel-les, vacataires) défendent un service public de l'ESR. Nous devons plus que jamais répondre d'une seule voix de manière unitaire et avec force à tous les niveaux.

### ● L'URGENCE DE LA MOBILISATION

Sans un plan de recrutements urgent et pérenne, l'année universitaire 2023-2024 ne pourra que générer un épuisement supplémentaire des personnels. Ce sont 12 000 personnels titulaires enseignants et non enseignants qu'il nous faut recruter, ne serait-ce que pour diminuer de moitié les inégalités de dotation des subventions pour charge de service public des EPSCP.

Aucun moyen supplémentaire, aucun plan de recrutement, aucune création de places, pourtant indispensables, ne sont annoncés par le ministère pour la rentrée 2023. Dans ces conditions, la question même de sa tenue reste posée.

Dans le secteur de l'ESR, un certain nombre de collègues sont actuellement mobilisé-es : les vacataires, les doctorant-es, les enseignant-es du second degré, majoritairement dans les Staps et les IUT mais également dans les INSPÉ et centres de langues. Des actions sont en cours et s'organisent. Le SNESUP-FSU soutient ces mobilisations, appelle à les renforcer et réaffirme la nécessité de se battre pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de toutes et tous. ■

**APPEL VOTÉ À L'UNANIMITÉ MOINS  
1 ABSTENTION**

*Sans un plan de recrutements urgent et pérenne, l'année universitaire 2023-2024 ne pourra que générer un épuisement supplémentaire des personnels.*



## THÈME 1

# Améliorer la reconnaissance et les conditions d'exercice de nos métiers

**Le travail de la commission 1 du congrès du SNESUP-FSU a permis de rappeler l'attachement à un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité, alors que celui-ci est attaqué par les réformes et la baisse du financement de l'État, mais aussi l'importance des statuts pour préserver les libertés académiques. Une synthèse des principaux mandats votés par le congrès figure ci-dessous\*.**

### CONBATTRE LA REMISE EN CAUSE DES STATUTS

Le SNESUP-FSU demande la mise en place d'un vrai dispositif national de promotion interne où le CNU aurait toute sa place. Il demande également que les enseignant-es de statut premier ou second degré (E2D) avec une activité de recherche puissent être membres à part entière d'un laboratoire et bénéficient d'une décharge afin de mener leurs travaux de recherche.

Les équivalences de tâches doivent bénéficier à tous et être reconnues pour tous, de même que le travail d'élus dans les conseils centraux.

La circulaire sur les congés doit être respectée partout et tous les congés et les autorisations d'absence doivent être pris en compte dans le service. Le ministère doit donner les moyens de respecter le cadre réglementaire spécifique des enseignant-es du supérieur.

### POUR DES SALAIRES À LA HAUTEUR DE NOS MISSIONS

Le SNESUP-FSU rappelle ses mandats d'indexation du point d'indice sur l'augmentation des prix, d'amélioration des grilles indiciaires, avec une vraie reconnaissance du doctorat dans ces grilles, et sa demande de baisse des obligations réglementaires de service : 125 heures pour les enseignant-es-chercheur-ses (EC) et assimilés et 250 heures pour les enseignant-es et assimilés.

Il déplore que les EC ne bénéficient toujours pas d'une carrière sur deux grades et il s'insurge contre la baisse du taux de promotion pour l'accès à la hors-classe des MCF, demande la fin du contingentement et la linéarisation de l'échelon exceptionnel, le passage automatique du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle des PU, l'augmentation immédiate à au moins 20 % du taux de promotion, la création d'un dispositif permettant à tous les MCF en fin de classe normale d'accéder de droit à la hors-classe.

En plus de l'égalité des primes statutaires et fonctionnelles entre E2D et EC en vue de l'intégration dans les grilles indiciaires, les E2D affectés dans le supérieur doivent également

pouvoir accéder à la prime d'attractivité. Face à l'insuffisance d'ouvertures de postes de MCF réservés aux E2D docteur-es qualifié-es et en l'attente de la satisfaction de notre revendication d'une transformation de poste de droit, nous proposons la création d'un dispositif spécifique national de conversion de poste financé par le ministère. Le SNESUP-FSU demande également que ceux d'entre elles et eux bloqués en classe normale en raison d'un avis satisfaisant par défaut bénéficient d'un rendez-vous de carrière permettant la révision de cet avis.

Le SNESUP-FSU demande la fin des pressions pour réaliser des heures complémentaires (HC) et appelle à refuser les HC subies. Il revendique une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire à 125 euros brut.

### DES CONTRATS DE DOCTORAT ET DE POSTDOCTORAT DIVERSIFIÉS

Le SNESUP-FSU demande que le contrat doctoral puisse être allongé de droit pour une durée de quatre ans.

Il dénonce la situation actuelle des demi-ATER dont la rémunération est en dessous du smic et porte une simplification des différentes voies de recrutement des ATER, avec deux possibilités : un tiers du service des EC pour un-e doctorant-e et deux tiers pour les titulaires d'un doctorat.

Le maintien de l'interdiction d'effectuer des HC reste fondamental. Le SNESUP-FSU demande que les obligations de service de tous et toutes les contractuel-les soient faites en référence au service des EC, incluant notamment TD = TP et que la rémunération minimale soit fixée à l'échelon 1 des MCF, le diplôme de doctorat étant pris en compte pour les ATER docteur-es au moment du recrutement.

Le SNESUP-FSU propose que le recrutement des ATER soit fait par des commissions de spécialistes permanentes de la discipline et demande que ces postes fassent l'objet d'un financement fléchi du ministère.

Il revendique un plan massif garantissant la titularisation de toutes et tous les contractuel-les

*Le SNESUP-FSU revendique un plan massif garantissant la titularisation de toutes et tous les contractuel-les le souhaitant.*

\* La version longue du texte voté par le congrès est disponible sur le site : [www.snesup.fr/article/theme-1-ameliorer-la-reconnaissance-et-les-conditions-dexercice-de-nos-metiers-1](http://www.snesup.fr/article/theme-1-ameliorer-la-reconnaissance-et-les-conditions-dexercice-de-nos-metiers-1).

le souhaitant, prenant en compte les services effectués dans le public et l'expérience professionnelle antérieure, notamment par le biais de concours réservés avec création de postes titulaires – plan corrélé à l'arrêt du recours facilité au contrat pour pourvoir les emplois permanents.

Il demande la requalification des emplois de vacataire en emplois de CDD de droit public, avec toutes les garanties sociales associées, et appelle au respect de la réglementation sur la mensualisation des vacataires.

### POUR UN VRAI DROIT À LA MUTATION

Le SNESUP-FSU porte la mise en place d'un mouvement national en amont de la campagne synchronisée de recrutement. Dans ce système, le CNU désigne en son sein des expert-es chargés d'évaluer la cohérence du profil des candidat-es à la mutation avec la recherche effectuée au sein du laboratoire et l'enseignement au sein de la composante de formation du poste vacant. Lorsqu'un-e EC voit sa mutation acceptée, le poste laissé vacant au sein de l'établissement d'origine est republié lors de la campagne synchronisée.

En attendant, le SNESUP-FSU demande que le CNU soit sollicité par les établissements pour désigner des expert-es émettant un avis sur l'adéquation des candidat-es à la mutation prioritaire avec le profil publié.

### AMÉLIORER LES CAMPUS UNIVERSITAIRES

Le SNESUP-FSU revendique un plan national relatif à la rénovation énergétique,

financé par le MESR sur une ligne budgétaire spécifique.

Il exige la mise en place effective du diagnostic amiante et un plan de prévention des risques liés à l'amiante dans tous les établissements, demande une campagne de mesure de la qualité de l'air et un plan d'action doté financièrement par l'État, ainsi qu'une utilisation raisonnée de l'eau dans les campus.

Il demande que personnels et usagers soient associés aux groupes de travail sur l'immobilier et que les compétences locales soient mobilisées. ■

**POUR : 89 ; CONTRE : 3 ; ABS : 0 ; NPPV : 0**



© Snesup  
Michèle Artaud, Raymond Grüber et Philippe Aubry (de g. à d.) ont conduit le débat autour du thème 1.

*Mettre en place un mouvement national en amont de la campagne synchronisée de recrutement.*

## THÈME 2

# Privilégier les formations supérieures publiques

**Face au désengagement de l'État, à la concurrence entre formations et à la présence de plus en plus importante du privé dans les formations supérieures, le SNESUP-FSU est porteur de propositions et de pistes d'amélioration des formations publiques adossées à la recherche et portées par des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses titulaires.**

**D**epuis 2007, les gouvernements successifs œuvrent à la construction du marché de l'enseignement supérieur en organisant la concurrence entre formations et en ouvrant ce marché aux formations privées au détriment des formations publiques. L'État, en poursuivant son désengagement au niveau des universités, induit des injections à ouvrir des formations par apprentissage pour pallier l'insuffisance de la subvention pour charges de service public (SCSP), à construire des maquettes de formation avec des enseignements organisés à distance pour faire des économies sur les heures d'enseignement au détriment des étudiant-es. Dans

le même temps, l'État subventionne et autorise l'ouverture de formations privées qui mènent une campagne féroce contre les établissements publics, précipitant les étudiant-es vers les formations privées.

### PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC, LE PRIVÉ, L'APPRENTISSAGE ET L'ORIENTATION

- Promotion de la qualité des formations publiques, espaces de création des savoirs, adossées à la recherche et portées par des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses

*Créer des places à la hauteur des besoins dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'étudiant-es.*

**Les contenus de formation doivent être construits par les universitaires, en appui sur la recherche scientifique.**

titulaires. À l'inverse, le SNESUP-FSU dénonce la qualité variable des formations dans les écoles privées.

- Différenciation claire entre formations publiques et privées auprès des étudiant-es et de leur famille, ce qui passe notamment par le renforcement des services d'orientation publics pour acculturer les familles aux formations supérieures.
- Création (ou maintien) de formations publiques de proximité, permettant aux jeunes de s'inscrire dans la filière de leur choix avec des enseignements organisés en présentiel.
- Les ressources financières des formations en alternance ne doivent pas servir d'argument au maintien ou non d'une formation.
- Dans le cadre de l'apprentissage, les mémoires de fin d'études doivent être évalués par les enseignant-es de la formation.

### PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS CONCERNANT L'ACCÈS EN MASTER

Concernant la démocratisation de l'accès en master, le SNESUP-FSU demande des créations de places à la hauteur des besoins dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'étudiant-es.

Le SNESUP-FSU réitère sa demande d'une plate-forme d'affectation qui permette de satisfaire les attentes des étudiant-es, en prenant notamment en compte la hiérarchisation de leurs vœux de poursuite d'études, et qui respecte le travail des équipes pédagogiques. Il demande également une révision du calendrier Mon Master, qui privilégie indirectement l'inscription dans des formations privées, ainsi que la limitation du nombre des documents à fournir et la suppression des lettres de recommandation.

Il rappelle :

- que chaque étudiant-e titulaire d'une licence doit pouvoir s'inscrire dans un master dont la licence lui a permis d'acquérir les prérequis ;

- que les étudiant-es ne doivent pas être utilisés comme variable d'ajustement pour les charges d'enseignement ;
- qu'à ce titre, les stages sont une modalité pédagogique.

Le SNESUP-FSU rappelle que les étudiant-es sont des usager-ères avec des droits politiques et non des client-es de l'université. Par ailleurs, puisqu'elles ont le monopole de la collation des grades, les universités devraient aussi avoir celui des diverses labellisations qui fleurissent dans l'enseignement supérieur.

Pour le SNESUP-FSU, la tension à l'entrée de la licence comme du master ne peut se régler par une gestion des flux arbitraire ni par une sélection accrue. Elle nécessite un investissement permettant la création de places dans l'enseignement supérieur public et le recrutement d'enseignant-es titulaires.

### FORMER LES ÉTUDIANTS AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le SNESUP-FSU défend une politique ambitieuse généralisant des formations spécifiques à l'écologie et à l'environnement, mais également pour l'ensemble des formations une éducation politique sur ces enjeux en s'appuyant sur la littérature scientifique.

Pour le SNESUP-FSU, les contenus de formation doivent être construits par les universitaires, en appui sur la recherche scientifique, et doivent favoriser le débat, la *disputatio* et la controverse scientifique à même de développer la pensée critique des étudiant-es. Enfin, le pilotage doit relever des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses et non des ingénieur-es pédagogiques.

Le SNESUP-FSU prône une politique publique ambitieuse pour engager nos sociétés dans les transitions écologiques et dans une perspective de justice sociale. Cela doit se traduire dans les formations universitaires mais également dans les rénovations globales du bâti universitaire, et plus généralement dans toutes les politiques menées dans l'ESR, tant au niveau national que local.

Le SNESUP-FSU demande une augmentation des moyens humains et financiers pour :

- mieux suivre et encadrer les étudiants (réduire notamment la taille des groupes) ;
- dispenser le nombre d'heures de formation nécessaires pour garantir une cohérence disciplinaire. Dans le cadre des formations en alternance, maintenir l'ensemble des enseignements, y compris pratiques, en présence.

Nous poursuivrons dans notre syndicat les débats avec la volonté de porter les controverses. Nous ferons aussi valoir nos contre-propositions, en cherchant les alliances avec d'autres organisations syndicales ou associations. ■

**POUR : 93 ; CONTRE : 3 ; ABS : 0 ; NPPV : 0**

Nathalie Lebrun et Caroline Mauriat, avec Hervé Christofol, pour le thème 2.



## THÈME 3

# Développer un service public de la recherche au service de l'intérêt général et à la hauteur des enjeux

Le SNESUP-FSU alerte sur les conséquences d'une politique scientifique qui accentue année après année la volonté de pilotage par le ministère de la recherche, la centralisation autoritaire ou larvée dont la mission Gillet est la dernière manifestation. Surcharges, entraves, contrôles superfétatoires, injonctions multiples et contradictoires continuent d'accabler les personnels, réduisent leur temps et leur liberté de recherche.

### PILOTAGE DE LA RECHERCHE ET APPELS À PROJETS (AAP)

Nous mesurons le recul toujours plus marqué des moyens récurrents de la recherche (financements et postes) et l'accentuation d'un pilotage de la recherche par AAP. Celui-ci s'effectue au niveau national, régional et au niveau des universités. Programmes et équipements prioritaires de recherche, appels régionaux, nouveaux schémas régionaux enseignement supérieur-recherche-innovation, etc., qui creusent les inégalités entre collègues, entre laboratoires et entre territoires. Parallèlement, la mission Gillet prévoit une réorganisation du pilotage de la politique de recherche dans le MESR, détériorant fortement l'organisation de la recherche. Les organismes nationaux de recherche sont menacés par leur transformation en agences de programmes. À l'opposé de cette dérive, des moyens pérennes sont nécessaires pour que tous les collègues aient la liberté de choisir l'orientation de leurs recherches.

### SERMENT D'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Malgré une intention positive de protection du travail de recherche, l'instrumentalisation du serment d'intégrité scientifique<sup>1</sup> pourrait avoir un effet négatif sur les collectifs de recherche. Tel que rédigé, le serment d'intégrité scientifique est une contrainte qui ne sert pas aux pairs à réaffirmer la liberté académique du chercheur et donc du docteur. D'une part, il relève de la déontologie de la recherche dont le doctorant vient d'apporter la preuve reconnue par les pairs à travers la délivrance du doctorat, remettant en question la légitimité du jury de doctorat de reconnaître au doctorant qu'il satisfait aux exigences du diplôme. D'autre part, la possibilité offerte aux établissements de faire « évoluer » le texte<sup>2</sup> en l'incluant dans leur charte de doctorat contredit son caractère national.

La recherche est produite collectivement par des femmes et des hommes, quels que soient leur statut et leur ancienneté. Nous réaffirmons l'importance du collectif qui définit, dans la *disputatio*, ce qu'est la recherche et comment elle doit être menée.

### URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Les financements fléchés via les AAP entravent la recherche fondamentale et de long terme alors qu'elle est rendue encore plus nécessaire face aux défis climatiques, sanitaires et sociaux. Le fléchage des financements peut également limiter la réorientation des recherches souhaitée par certain-es collègues.

Les bouleversements actuels et à venir confirment les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui aggrave les inégalités sociales, détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. La recherche effrénée de profits détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature<sup>3</sup>. Le bouleversement climatique et environnemental va de fait modifier profondément nos façons de faire de la recherche.

### UN FINANCEMENT PÉRENNE DE LA RECHERCHE

Le SNESUP-FSU défend la nécessité du retour à des financements pérennes et la garantie des libertés académiques qui renforceraient probablement aussi les recherches sur le climat. L'organisation actuelle de la recherche ne permettant pas de bifurquer facilement, les collègues qui le souhaitent doivent pouvoir accéder à des financements et à du temps pour réorienter leurs recherches (par exemple CRCT).

Le crédit d'impôt recherche (CIR), que nous dénonçons, contribue dans de nombreux cas au financement d'activités nuisibles à l'en-

**Le SNESUP-FSU défend la nécessité du retour à des financements pérennes et la garantie des libertés académiques.**

1. La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 introduit le serment dans le Code de l'éducation, à l'article L. 612-7, et la disposition est inscrite dans l'article 19bis de l'arrêté de la formation doctorale (évolution introduite par l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016).  
 2. Cf. article 10 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'article 12 du 25 mai 2016.  
 3. Cf. FSU, congrès de Metz 2022.



*Le SNESUP-FSU continue de dénoncer la course à la publication et l'évaluation individuelle des chercheurs.*

vironnement. L'argent public du CIR doit être redéployé dans le service public de recherche pour financer par exemple des actions dans les établissements, notamment sous l'impulsion des élu·es dans les conseils (rénovation thermique des bâtiments, développement des mobilités douces).

#### REFUSER LES DISCOURS CULPABILISANTS

Nous refusons les discours culpabilisants, qui surresponsabilisent les individus, par exemple concernant les déplacements des personnels de la recherche. Le SNESUP-FSU continue de dénoncer la course à la publication et l'évaluation individuelle des chercheurs. La participation à des congrès (internationaux) ne doit plus être un critère pour l'évaluation.

Le SNESUP-FSU rappelle que les connaissances scientifiques validées n'ont cessé de confirmer les prévisions faites par les différents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) depuis plus de tren-

te ans. Nous faisons face au changement climatique, à son accélération et à ses conséquences. Cela implique que nous réfléchissions collectivement et syndicalement aux implications sur nos conditions de travail ainsi que sur l'organisation de nos recherches. ■

**POUR : 72 ; CONTRE : 3 ; ABS : 11 ; NPPV : 0**



Pour le thème 3, Alexandre Zimmer et Mary David.

## THÈME 4

# Syndiquer dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux

**La mobilisation contre la réforme des retraites a permis de renforcer la confiance envers les organisations syndicales. La dynamique unitaire a parfois concouru à renouveler les rapports de force, notamment au sein des diverses instances, et à amplifier les mobilisations. Elle doit désormais s'élargir aux questions salariales, nous amener à renforcer le travail intersyndical localement pour peser davantage sur les décisions, et à aborder les élections des conseils dans nos établissements avec une dynamique renforcée.**

*Renforcer le tissu local de nos sections est un objectif à poursuivre prioritairement.*

**D**évelopper dans les sections locales un travail collectif entre SNESUP, SNASUB, SNCS, SNEP est une piste à suivre. L'implication du SNESUP dans les instances de la FSU, notamment au niveau local dans les sections départementales, doit être renforcée, tout comme la visibilité de l'ESR dans l'expression et les revendications fédérales.

#### CONVAINCRE LES COLLÈGUES DE L'UTILITÉ DE SE SYNDIQUER

Si le nombre de syndiqué·es se maintient alors que le nombre d'enseignant·es-chercheur·ses

(EC) et d'enseignant·es titulaires dans l'ESR diminue, l'augmentation du nombre de nouveaux syndiqué·es est de 36 %. Les départs doivent faire l'objet d'une analyse plus poussée. Dans l'enseignement supérieur, 32 % des enseignant·es sont aujourd'hui contractuel·les, et le nombre de vacataires approche les 150 000.

Dans le but de faciliter la syndicalisation, la mise en place d'une plate-forme en ligne sera étudiée.

Une campagne de syndicalisation offensive doit être menée auprès de toutes les catégories de personnels, en particulier chez les docto-

rant-es, les contractuel-les, les vacataires ou les jeunes titulaires.

La valorisation élargie des diverses publications du SNESUP-FSU est à étudier, ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux et des outils vidéo, notamment en lien avec les sections, de même que la mise à jour du site, intégrant les nouveaux outils technologiques.

### DÉPLOYER NOTRE OUTIL SYNDICAL ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU MILITANT

Seuls un engagement croissant, durable et régulier, et une continuité des équipes militantes peuvent favoriser la répartition d'un travail syndical de plus en plus lourd, mais également la réactivité à tous les niveaux. Renforcer le tissu local de nos sections est un objectif à poursuivre prioritairement.

De façon générale, face aux attaques de plus en plus nombreuses des libertés et droits des personnels, les réflexions et la prise en charge des affaires personnelles, au sein du secteur Situation des personnels (SDP) du SNESUP-FSU mais aussi dans les sections locales, doivent être approfondies et le travail collectif en soutien aux collègues titulaires et non titulaires renforcé.

L'accompagnement des personnels requiert une augmentation du nombre de camarades assurant des permanences au niveau national et local et la formation des militant-es sur les questions spécifiques. Le nombre des agent-es non titulaires ne cesse de croître ainsi que leur précarité. Leurs situations ne cessent de se complexifier (vacataires, contractuel-les, doctorant-es, diversité des contrats, etc.) et nécessitent un travail de fond pour identifier chaque situation et mieux les accompagner localement. Pour renforcer la visibilité des revendications et l'accompagnement concernant des agent-es non titulaires (ANT), le sous-secteur ANT, fonctionnant au sein du secteur Situation des personnels, sera dénommé secteur ANT, comme les autres secteurs thématiques du secteur SDP. Il traitera notamment de la syndicalisation et de la communication en direction des ANT, de leurs soutien et accompagnement et de leur intégration à la vie du syndicat. Par ailleurs, les échanges engagés avec certains collectifs, notamment sur des mandats communs, doivent se poursuivre pour gagner de nouveaux droits.

Le renforcement de l'expertise juridique et la formation des militant-es, y compris décentralisée, sont dans ce contexte des sujets importants.

Le centre de formation de la FSU est à investir de manière plus conséquente. Au-delà, un droit à la formation pour les enseignant-es et EC du sup est un objectif à atteindre. Il se traduirait par une prise en compte dans leur service annuel d'un temps de formation cumulable.

Pour améliorer la reconnaissance du travail des élu-es dans les conseils des établissements et harmoniser les pratiques, nous exigeons la prise en compte de l'investissement des personnels dans ces instances par l'attribution d'une décharge d'obligations de service.

Il est nécessaire de convaincre les retraité-es de maintenir leur adhésion syndicale, de les informer sur leurs droits, de les inviter à contribuer à la réflexion et à l'accompagnement des collègues qui rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits.

L'engagement militant des femmes dans la prise de responsabilités diverses progresse dans notre organisation. Il doit demeurer une préoccupation permanente.

### MOBILISER ET MIEUX ARTICULER LES DIFFÉRENTES FORMES D'ACTION

Des alternatives en complément et en articulation avec les manifestations unitaires et majoritaires, qui sont indispensables pour faire passer nos revendications au gouvernement, doivent être envisagées. À l'occasion de la bataille contre la réforme des retraites, les faits de répression à l'encontre de militant-es se sont multipliés et aggravés. Le droit de manifester et la sécurité des manifestant-es doivent être garantis. Il est nécessaire de renforcer les services d'ordre, de dénoncer les interventions policières sur les campus, de rendre visibles nos organisations dans les manifestations et d'outiller les militant-es pour faire face aux situations d'interpellations abusives. Le SNESUP-FSU réaffirme sa détermination pour faire respecter le droit à un enseignement en présence, y compris les jours de mobilisation nationale. ■

**POUR : 73 ; CONTRE : 12 ; ABS : 4 ; NPPV : 0**

*L'engagement militant des femmes dans la prise de responsabilités diverses progresse dans notre organisation.*

Pour le thème 4, Pierre-Emmanuel Berche (au centre), avec Anne Roger, et Stéphane Tassel.



© Snesup



# Installation du Cneser : un enjeu essentiel pour contrer l'évolution désastreuse de l'ESR

L'élection pour renouveler les membres élu-es du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a eu lieu au mois de juin 2023 et ses résultats ont été proclamés le 27 juin 2023. L'installation des 100 membres du conseil qui travailleront pendant les quatre années qui viennent se fera le 12 septembre 2023. L'enjeu est de taille dans le contexte actuel de l'ESR.

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**, élu-es Cneser

Les élections se sont tenues dans des conditions difficiles dues à la mise en place d'un vote électronique dans beaucoup d'établissements : des problèmes d'accès au vote liés par exemple à des informations contradictoires concernant l'identifiant avec lequel voter ou encore à une non-inscription sur les listes électorales de collègues ; une campagne inexistante ; des erreurs sur les bulletins de vote, etc. Malgré cela, force est de constater que le vote électronique a permis de doubler la participation au scrutin, qui s'établit à 24,4 % des suffrages exprimés (il était de 12,2 % en 2019), le collège des professeur-es votant toujours un peu moins que celui des autres enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses (EC) : 23,6 % contre 24,7 %. La comparaison des deux campagnes de 2019 et de 2023 permet également de constater que le corps électoral des EC s'est réduit de 7,5 %, avec une légère hausse de 627 électeurs dans le collège A et une perte de 6 862 électeurs inscrits dans le collège B !

*Nous restons la première organisation syndicale représentant les EC avec 24,2 % des suffrages exprimés.*

### DES RÉSULTATS QUI CONFORTENT LE SNESUP

Le nombre d'élu-es EC au titre du SNESUP-FSU reste stable : nous obtenons 6 élu-es réparti-es équitablement sur les deux collèges. Nous restons la première organisation syndicale représentant les EC avec 24,2 % des suffrages exprimés, devant la CFDT qui obtient 16,6 % des suffrages exprimés et quatre sièges. Merci aux camarades qui ont œuvré à ce succès, par leurs votes mais aussi par leurs nombreuses actions qui ont permis de rendre le vote des collègues possible.

La hausse de la participation rend difficile la comparaison du nombre de voix d'une élection à l'autre. En proportion, les votes exprimés en faveur du SNESUP-FSU restent stables dans le collège des professeur-es et diminuent dans le collège des autres EC, au profit sans doute de la liste « corporatiste » Collectif 384 : cette dernière prend également des voix aux autres organisations syndicales, dont la CFDT qui perd un siège dans ce collège et FO qui perd son unique siège.

### LES ENJEUX DE LA MANDATURE À VENIR

Même si le Cneser est une instance consultative, il est un lieu essentiel d'analyse et d'expression publique de la communauté. Les élu-es SNESUP-FSU y ont de longue date une responsabilité importante de représentation des camarades. Ils et elles alertent sur les dérives de l'ESR et sont force de propositions alternatives. L'expérience acquise lors des mandatures précédentes est ainsi primordiale et nos élu-es sortant-es ne sauraient être trop remerciés du travail accompli et de la transmission des traces de ce travail. Cela sera un point d'appui précieux pour les élu-es de la mandature qui s'ouvre.

Parmi les dossiers à suivre de près, on peut citer bien entendu les établissements publics expérimentaux, le budget qui s'annonce encore plus difficile que les années précédentes même si on peine à l'imaginer, ou encore la place que prend l'enseignement supérieur privé.

Dans l'étude de ces dossiers, l'avis des sections d'établissement est indispensable. Il permet aux élu-es d'ancrer leurs questions, leurs avis et leurs votes sur l'expérience et l'expertise des camarades. Attendez-vous donc à être contacté-es par vos élu-es et soyez remercié-es par avance de votre aide précieuse et cruciale.

Une attention toute particulière devra être portée au fonctionnement du Cneser disciplinaire. L'arrêté qui doit en fixer les règles n'est pas encore paru. Il a été discuté en profondeur en commission statutaire des EC et au CSA, et nous avons voté contre la version qui nous a été proposée. Cette dernière entérine notamment la présidence par un conseiller d'État sans créer un cadre pour l'existence d'un contre-pouvoir, attaquant ainsi très sérieusement l'indépendance constitutionnelle des enseignant-es-chercheur-ses et la collégialité de l'instance. Il y aura donc un rude combat à mener pour préserver un fonctionnement collégial et suffisamment indépendant de l'instance. ■

### NOS ÉLU-ES POUR 2023-2027

#### Collège des professeur-es et personnels de niveau équivalent – EPSCP

Frédérique Roux, titulaire, Jean-Michel Minovez, suppléant ; Lilian Aveneau, titulaire, Marie-Bénédicte Romond, suppléante ; Anne Balansard, titulaire, Olivier Garet, suppléant.

#### Collège des autres enseignant-es-chercheur-ses, enseignant-es et chercheur-ses – EPSCP

Hervé Christofol, titulaire, Sylvie Bepoix, suppléante ; Michèle Artaud, titulaire, Fabrice Guilbaud, suppléant ; Christophe Voilliot, titulaire, Véronique Reynier, suppléante.



# CNU : la bataille électorale est engagée

Les élections des représentant-es des personnels au sein des sections du Conseil national des universités (CNU) pour la mandature 2023-2027 s'effectuent cette année par correspondance, du 4 septembre au 13 octobre. Il est crucial que le taux de participation soit élevé et que les listes SNESUP-FSU sortent majoritaires du scrutin.

Par **PHILIPPE AUBRY**, coresponsable du secteur CNU

**E**n cette rentrée, environ 50 000 professeur-es d'université, maître-ses de conférences et personnels assimilés sont appelés à voter pour désigner leurs représentant-es dans les sections du CNU pour la mandature s'étalant de fin 2023 à 2027. Cette année encore, le vote a lieu exclusivement par correspondance. Bien que tenté par une procédure électronique, le ministère s'y est résolu, les dysfonctionnements importants vécus lors des récentes élections professionnelles ayant probablement joué dans ce choix. La décision prise tardivement a malheureusement conduit à un calendrier des opérations de dépôt des candidatures plus tardif que dans les éditions précédentes. Mais, alors que les listes définitives de candidats n'ont été publiées que fin juillet, l'ouverture du vote est avancée, rendant compliquée l'organisation d'une campagne électorale qui informe sérieusement les collègues avant qu'elles et ils votent. Dans ce contexte, nous comptons sur les sections locales du SNESUP-FSU et sur l'ensemble des adhérent-es pour participer le plus tôt possible à la bataille électorale, avec l'objectif de convaincre les enseignant-es-chercheur-ses dans leur entourage de voter pour les listes présentées ou soutenues par le SNESUP-FSU. Le supplément sur ces élections qui accompagne ce mensuel pourra utilement être utilisé à cet effet en le partageant avec vos collègues après lecture et en faisant connaître sa version électronique disponible sur notre site Web dans le dossier dédié\*. Les listes et leurs professions de foi sont également présentées dans ce dossier.

## MESSAGE DE VITALITÉ

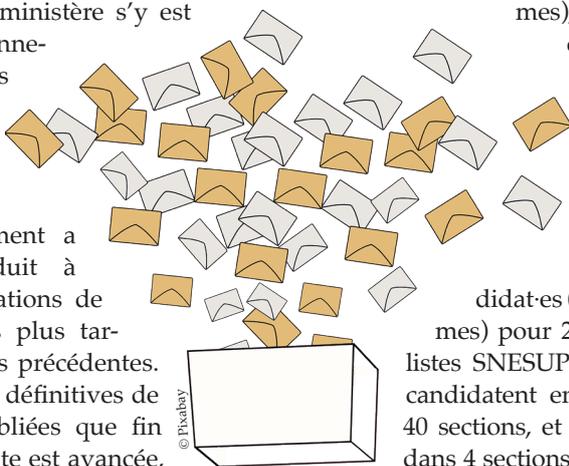
Il est crucial, d'une part, que le taux de participation soit élevé et, d'autre part, que les listes SNESUP-FSU sortent majoritaires du scrutin. Il en va bien sûr de la défense des principes que nous voulons porter au sein des sections à travers les engagements des candidat-es. C'est aussi important pour conserver la place

prépondérante de notre syndicat dans la Commission permanente du CNU (CP-CNU), son bureau et sa présidence, interlocuteurs institutionnels du ministère pour tout ce qui touche à la carrière des enseignant-es-chercheur-ses.

Les listes déposées par notre syndicat dépassent de loin en nombre et en densité celles de toute autre organisation. Les listes SNESUP-FSU sont au nombre de 71 et constituées de 1 426 candidat-es (686 femmes et 740 hommes), dans des sections et collèges représentant 1 594 élu-es titulaires ou suppléant-es. Le SNESUP-FSU présente également 13 listes intersyndicales dans 8 sections différentes, constituées de 264 candidat-es (132 femmes et 132 hommes) pour 296 élu-es possibles. Les listes SNESUP-FSU et intersyndicales candidatent en collèges A et B dans 40 sections, et en collège B seulement dans 4 sections. Par ailleurs, trois listes ont demandé et obtenu le soutien du SNESUP-FSU sur la base de leur profession de foi, toutes trois sans liste concurrente au sein de leurs section et collège.

Ces éléments constituent un message de vitalité, de force et de rassemblement à l'adresse des électeur-rices. ■

*Nous comptons sur les sections locales du SNESUP-FSU et sur l'ensemble des adhérent-es pour participer le plus tôt possible à la bataille électorale.*



## LE VOTE EN PRATIQUE

Le matériel de vote est envoyé le 4 septembre aux établissements dans des volumes définis par section et collège selon les effectifs concernés. Les établissements sont chargés de le distribuer aux enseignant-es-chercheur-ses. Il n'y a pas d'obligation réglementaire d'émarger pour le retirer. Les sections locales veilleront à ce que la distribution puisse se faire au plus près des collègues sans contraintes géographiques et temporelles susceptibles d'entraver la participation, et s'il le faut par un envoi au domicile. Si vous constatez des problèmes, n'hésitez pas à les signaler au secteur CNU du SNESUP-FSU ([cnu@snesup.fr](mailto:cnu@snesup.fr)).

Les votes devront être envoyés à l'aide de l'enveloppe T fournie avant le vendredi 13 octobre à minuit, heure de Paris, cachet de la poste faisant foi. Le dépouillement n'aura lieu que les 6 et 7 novembre pour assurer la bonne réception de l'ensemble des votes envoyés dans les délais.

\* [www.snesup.fr/rubrique/elections-cnu-2023](http://www.snesup.fr/rubrique/elections-cnu-2023).

# L'attribution de promotions par le CNU : une prérogative salubre

Parmi les attaques contre le statut national des enseignant-es-chercheur-ses (EC) de ces dernières années, la tentative de suppression du contingent national d'avancement pour lequel les sections CNU sont décisionnaires a échoué face à la forte mobilisation menée par le bureau de la CP-CNU. Cette prérogative est pourtant salubre pour l'égalité des chances d'avancement entre EC d'établissements différents et pour éviter des déroulements de carrière moyens encore plus décevants.

Par **FABRICE PLANCHON**, membre du bureau de la CP-CNU

Le système de l'avancement au choix dans les deux corps d'enseignant-es-chercheur-ses de statut universitaire, maîtres de conférences et professeur-es des universités, existe sous sa forme actuelle depuis 1993 : sa longévité dans une période qui a vu la quasi-totalité du paysage et des procédures de l'enseignement supérieur et de la recherche être profondément bouleversée est un signe qu'il ne fonctionne pas aussi mal que certain-es acteur-rices voudraient le faire croire. Les deux voies, équilibrées, de promotion, par les sections CNU sur des critères disciplinaires nationaux ou par les établissements suivant des critères qu'ils peuvent décliner localement, permettent de promouvoir des profils très variés sur l'ensemble du spectre des disciplines comme des missions. Il convient de souligner que, dans cette procédure, les propositions faites par le CNU ne peuvent être remises en cause par un établissement. Le chef d'établissement, ayant ce qu'on appelle « compétence liée » en cette matière, est tenu de procéder à la promotion des EC proposés par le CNU. De la même façon, c'est le conseil académique qui établit une liste de promotions locales, le président (ou plutôt son conseil d'administration) n'ayant qu'une influence sur le nombre de promotions qui sera fait (en lien avec l'aspect budgétaire).

## PERTE SIGNIFICATIVE

Alors que le mythe de la promotion par le CNU d'un EC non investi dans son établissement a

la vie dure mais ne résiste pas vraiment à l'examen des propositions des sections CNU, c'est bien l'aspect budgétaire qui est derrière la gestulation sans cesse renouvelée de feu la CPU, nouvellement France Universités, pour mettre un terme à ce double système,

au nom d'une autonomie rêvée que le micro-management permanent du ministère dément (l'exemple des chaires de professeur junior avec le quasi-chantage à leur ouverture en étant une illustration concrète dans le cadre des ouvertures de postes).

Rappelons que, chaque année, des présidences choisissent de faire perdre aux EC une partie des contingents locaux d'avancement qui leur sont destinés. De 2019 à 2022, ce sont 1 147 promotions qui auraient pu être attribuées aux EC mais qui n'ont pas été prononcées par des établissements. Cette perte significative et récurrente ne se retrouve pas dans d'autres corps de la fonction publique. Elle produit un effet très négatif en moyenne sur les déroulements de carrière des EC et défavorise plus particulièrement les collègues des établissements concernés, rompant l'égalité des chances selon l'affectation.

## EN PREMIÈRE LIGNE

L'implémentation, ni faite ni à faire, des procédures nouvelles de repyramidage et de la prime C3 du Ripéc montre à quoi pourrait ressembler un système d'avancement complètement sous le contrôle des établissements : outre une réduction probable du nombre de promotions réelles prononcées (appelée à empirer dans le contexte de restrictions budgétaires annoncées fin août par la ministre S. Retailleau), cela conduirait à une procédure illisible, sans aucun véritable cadre national (ce que les sections CNU font très bien, pour des raisons de cohérence disciplinaire), et soumise au bon vouloir d'acteurs locaux qui, dans leur fonction de direction, semblent parfois incommodés par leurs instances internes collégiales. Le transfert des promotions de grade dans les établissements serait un prélude à ce que nous devenions, avant tout, des maître-ses de conférences et des professeur-es de notre université, une forme de régionalisation de notre cadre statutaire qui ne dirait pas son nom. Il conviendra de continuer à s'y opposer par quelque moyen que ce soit, et le prochain CNU sera en première ligne pour défendre cette prérogative essentielle à son existence. ■

*Le transfert des promotions de grade dans les établissements serait un prélude à ce que nous devenions des employé-es locaux-les.*



© Pixabay

# Violences « ordinaires » et souffrances académiques

Banalisées, invisibles, quotidiennes, en un mot « ordinaires », les violences existant dans le champ académique se multiplient. La revue « *Mouvements* »<sup>1</sup> consacre tout un numéro à en faire la description et l'analyse.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur Interntional

Pour son troisième numéro portant sur le champ académique, le n° 113 de la revue *Mouvements* est consacré aux « Violences académiques ordinaires »<sup>2</sup>. Il souligne leur accroissement en lien avec les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), de la LRU à la LPR (fusions, précarisation, raréfaction des postes dans un contexte d'accroissement du nombre d'étudiant-es, multiplication des évaluations, managérialisation, sous-traitance, etc.), les pressions psychiques et la dégradation des conditions de travail qu'elles entraînent qui « *rendent davantage visible et légitime la question de la souffrance au travail* ».

Il s'agit pour les autrices et les auteurs de faire l'analyse de tout type de « *contrainte verbale, morale, psychologique ou symbolique* » exercée sur les personnels en essayant de comprendre leur inscription dans les configurations organisationnelles et les structures propres à l'ESR. En soulignant que la tâche est d'autant plus importante dans un contexte où, outre les réformes, se sont multipliées les critiques à l'égard des enseignant-es-chercheur-euses (EC) : « *déconnectés du monde réel dans leurs enseignements* » (et donc du marché du travail), tout comme dans leurs recherches (et donc éloignés des « *défis sociétaux* » ou de la « *demande sociale* ») ; en sus des critiques de certaines disciplines ou de certains travaux (« *politisés* », voire « *contraires aux valeurs de la République* »)... mettant ainsi à mal l'indépendance des EC (pourtant inscrite dans la loi). Condamnation morale, mise au pas organisationnelle, manque de moyens... le contexte, et les violences qui l'accompagnent, est ici richement analysé.

## VIOLENCES ORGANISATIONNELLES

En ouverture de dossier, l'article de Stéphane Le Lay et Olivia Chambard montre à quel point les explications intrasubjectives, par opposition aux explications organisationnelles, sont insuffisantes et regrette « *les tendances à la psychologisation* » qui pourraient affecter l'analyse de nos relations de travail. Et les auteurs de s'interroger : si, dans l'entreprise de base, la « *monstruosité individuelle et collective [...]* n'est guère surprenante eu égard aux règles du jeu de l'économie capitaliste », quelles formes spécifiques de violences peut-on

analyser dans l'ESR ? À l'aide de travaux en psychodynamique du travail, ils illustrent, dans différentes configurations organisationnelles, diverses façons de s'accommoder d'agissements peu éthiques pour certains et les conséquences de la « *complicité* » ou de la « *passivité* » en termes d'intégrité physique ou mentale pour les autres.

Ce numéro vaut aussi beaucoup pour l'intérêt porté aux violences subies par l'ensemble des personnels de l'université : personnels administratifs ou techniques de l'ESR, salarié-es en sous-traitance, personnels en animalerie ou ceux de l'édition scientifique dans un contexte de « *science ouverte* », appelant à une vigilance accrue de toutes et tous à leur égard.

Deux articles particulièrement riches du dossier sont consacrés à la « *difficile redéfinition* » de l'enseignement supérieur : partant d'une observation participante à un dispositif d'intégration d'EC stagiaires (Frédérique Debout) et partant de l'expérience de la gestion du temps par des collègues féminines qui endossent la responsabilité de l'accompagnement personnalisé d'étudiant-es, « *charge mentale d'un nouveau genre* » (Ambre Guichard-Ménard).

## VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES À L'UNIVERSITÉ

Les analyses en termes de rapports de domination entre statuts, corps ou disciplines sont ici renouvelées, en particulier avec trois articles portant sur la question des violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'université. Le témoignage (anonyme) portant sur « *Dix ans de lutte contre les VSS dans les grandes écoles* » est saisissant malgré la mobilisation collective à leur encontre, et témoigne de l'insuffisance des moyens mis en place – tout comme de l'insuffisance des sanctions. L'article de Véronica C. Cala, sur le mouvement féministe et l'université, s'interroge sur les interactions entre travaux universitaires (en particulier les études de genre) et action militante, en pointant quelques difficultés contemporaines du mouvement féministe. Enfin, à lui seul l'article d'Armelle Andro mérite que l'on s'y attarde : faisant remarquablement l'analyse de vingt ans de prise en charge des VSS, il se penche sur les modalités spécifiques de leur prise en charge dans le monde académique. ■



**Condamnation morale, mise au pas organisationnelle, manque de moyens... le contexte, et les violences qui l'accompagnent, est ici richement analysé.**

1. *Mouvements* est édité par les éditions La Découverte. Cette revue est également disponible en version numérique sur Cairn.  
2. Aurélie Jeantet, Stéphane Le Lay (coord.), « Violences académiques ordinaires », *Mouvements*, La Découverte, 2023/1, n° 113, 164 p.

# Rentrée des IUT : perturbations à prévoir !

Manque de moyens, enseignant-es épuisé-es, application du Ripec, autant de sujets qui mettent à cran les équipes pédagogiques en cette rentrée qui ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Par le secteur **FORMATION**

**A** lors que l'année universitaire se terminait sous des chaleurs jamais atteintes, la rentrée dans les IUT s'annonce très tempétueuse, avec la mise en œuvre de la troisième année sans moyens supplémentaires dédiés, dans un climat de ras-le-bol des équipes pédagogiques épuisées par la mise en place des deux premières années et la construction de la troisième année. À cela s'ajoutent les tensions liées à l'application du Ripec, qui clive les équipes pédagogiques.

Le SNESUP-FSU le redit avec force : il est nécessaire que le ministère donne aux IUT les moyens d'ouvrir les troisièmes années de BUT dans de bonnes conditions.

## EFFECTIF D'ÉTUDIANT-ES PLUS IMPORTANT EN 3<sup>E</sup> ANNÉE

Cela impose la création de postes d'enseignant-es, d'enseignant-es-chercheur-ses et de Biatss titulaires, pour pouvoir accueillir un effectif d'étudiant-es plus important en troisième année, et ce malgré la fermeture de la plupart des licences professionnelles en un an que portaient les IUT. En effet, le BUT a été pensé et construit pour amener un nombre plus important d'étudiant-es de la première à la troisième année tout en rendant marginale la sortie en BUT2 (même si celle-ci existe toujours avec la délivrance du DUT pour les étudiant-es qui valident les 120 premiers ECTS du diplôme). Cela a des effets sur l'intégration des titulaires de BTS en BUT2 ou BUT3, selon les mentions, parcours et départements de formation, car celle-ci est plus souvent envisagée comme un moyen de maintenir les effectifs là où des baisses sont visibles ou anticipées plutôt que comme une opportunité laissée à ces jeunes de construire des parcours en fonction de leurs aspirations et capacités. Cela est dommageable et le SNESUP-FSU regrette qu'il ne soit plus possible de répondre de façon satisfaisante à ces étudiant-es, ce qui était le cas jusqu'alors.

## RÉPONDRE À LA COLÈRE DES E2D

Cela impose aussi d'entendre et de répondre à la colère des collègues enseignant-es du second degré affecté-es dans le supérieur (E2D) autrement que par la seule accélération de la revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES)<sup>1</sup>. Le SNESUP-FSU est engagé auprès

de ces collègues et porte des revendications claires rappelées dans la *Lettre Flash* n° 76<sup>2</sup>. Par ailleurs, certains programmes nationaux de BUT ont conduit à une baisse importante des heures allouées aux enseignements dits parfois « non cœur de métiers », parmi lesquels figurent l'enseignement des langues, celui des mathématiques ou encore de l'expression et communication. Outre que les collègues en charge de ces enseignements se retrouvent souvent en sous-service qu'ils doivent compléter dans d'autres départements ou composantes de l'université, on peut s'interroger sur le bien-fondé de ces choix quant à la formation générale des étudiant-es.

**Il est nécessaire que le ministère donne aux IUT les moyens d'ouvrir les troisièmes années de BUT dans de bonnes conditions.**

© Guilhem Vellut/Flickr



L'IUT de Chambéry, composante de l'université Savoie-Mont-Blanc.

Cela impose enfin d'augmenter les subventions des universités pour prendre en compte l'ensemble des revalorisations annoncées<sup>3</sup>, dont la part allouée aux primes, pour pouvoir maintenir le niveau de celles liées aux activités pédagogiques et administratives : part C2 du Ripec pour les enseignant-es-chercheur-ses et référentiel des équivalences horaires (REH) pour les E2D<sup>4</sup>.

Si aucune de ces conditions n'est satisfaite, la rentrée dans les IUT sera un fiasco et l'avenir du BUT compromis. ■

1. La PES doit passer à 2 785 euros au 1<sup>er</sup> septembre au lieu du 1<sup>er</sup> janvier.

2. *Lettre Flash* n° 76 : [snesup.fr/article/le-snesup-fsu-engage-pour-les-enseignantes-de-statut-premier-et-second-degre-et-assimilees-rappel-de-nos-mandats-lettre-flash-ndeg76-du-12-juillet-2023](https://snesup.fr/article/le-snesup-fsu-engage-pour-les-enseignantes-de-statut-premier-et-second-degre-et-assimilees-rappel-de-nos-mandats-lettre-flash-ndeg76-du-12-juillet-2023).

3. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, + 1,5 % de l'indice brut, + 5 points d'indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, revalorisation de la part C1 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

4. Le SNESUP-FSU demande que les E2D bénéficient réglementairement du dispositif d'équivalence des tâches.

# Mon Master : un outil idéologique désastreux !

**Mon Master est l'application malheureusement inspirée de Parcoursup pour la gestion des inscriptions en master 1. Mise en place sans concertation avec les organisations syndicales pour soi-disant améliorer le droit à poursuite d'études, cet outil ne facilite le travail que du ministère dont il sert les intérêts de communication, de gestion de flux et de contrôle politique du remplissage des formations de master.**

Par **STÉPHANIE ROSSANO**,  
membre de la commission administrative

Le calendrier imposé par le ministère a contraint étudiant-es et enseignant-es à respectivement constituer les dossiers et examiner les candidatures dans des périodes de cours et/ou d'examens. De plus, la dématérialisation des candidatures a induit une multiplication de ces dernières, engendrant un travail farineux pour les commissions de recrutement pour un nombre de places constant. Outre les problèmes inhérents à l'utilisation d'un logiciel potentiellement non testé avant sa mise en service (bugs, perte de données, etc.) ou ceux déjà relevés pour la plate-forme Parcoursup (gestion du surbooking pour éviter soit de ne pas remplir, soit de surcharger les promotions, blocage des places par les étudiant-es en attente de réponse, etc.), des problématiques inhérentes à Mon Master – ou plutôt à l'utilisation que le ministère en fait – ont été mises en lumière.

## DES PROBLÈMES EN CASCADE

Au prétexte de ne pas influencer le choix des étudiant-es, la hiérarchisation des vœux n'était pas possible. Cela a entraîné des blocages de places entre parcours d'une même mention, conduisant certains établissements à demander aux étudiant-es leur classement dans leur lettre de motivation. Par ailleurs, les formations en alternance ont pu rendre leurs classements cinq jours avant les autres formations (18 juin au lieu du 23 juin), ayant de ce fait un accès privilégié aux étudiant-es. Ces ruptures d'égalité entre établissements et entre formations s'accompagnent d'une rupture d'égalité majeure entre étudiant-es. En effet, du fait de l'absence de phase complémentaire, certains établissements ont lancé une deuxième session via l'ancien outil, eCandidat. Les étudiant-es qui n'avaient obtenu aucun oui par Mon Master ont pu saisir le rectorat avant que toutes et tous les étudiant-es n'aient eu une réponse quelle qu'elle soit. Et, cerise sur le gâteau, à la fin de la première phase, le ministère a divulgué aux étudiant-es la liste des masters où il restait encore des places. Les collègues ont ainsi dû gérer en parallèle les flux venant de Campus France, de Mon Master, des saisines du rectorat, des mails personnels et



des mails génériques donnés par le ministère sans aucun lien hiérarchique entre ces flux. Le classement des candidatures était pourtant soi-disant ce qui allait résoudre les problèmes des étudiant-es en permettant la gestion des désistements !

## AU SERVICE D'UNE IDÉOLOGIE DESTRUCTRICE

Sous le couvert de n'être qu'un outil de simplification, Mon Master est en fait un redoutable outil idéologique qui va, à l'instar de Parcoursup, participer à la fermeture des portes de l'université. Le processus de déshumanisation qui accompagne cet outil – qui fait écran entre la communauté universitaire et les étudiant-es – va pousser dehors les plus fragiles et les moins bien accompagnés. Le service public, qui nécessite plus que tout autre service un contact humain, en ressort inmanquablement fragilisé. Les étudiant-es sont poussés vers l'ESR privé. Le travail des collègues est terni, empêché, entravé. Eux-mêmes sont abîmés par ces outils qui leur prennent du temps et les empêchent de travailler correctement.

Le bilan provisoire n'est pas bon et pourrait s'alourdir. Les changements de calendrier annoncés pour l'an prochain vont encore nécessiter que les collègues s'adaptent aux desiderata du ministère, dont l'objectif pourrait être – rêvons un peu – de simplifier la vie d'une communauté surchargée de travail et dont la souffrance s'exprime chaque jour un peu plus tant les conditions d'exercice sont incompatibles avec les missions de service public d'enseignement et de recherche. ■

*Le processus de déshumanisation qui accompagne cet outil va pousser dehors les plus fragiles et les moins bien accompagnés.*

# Rapport Gillet : la recherche vue sous un angle organisationnel

Publié au mois de juin, le rapport de la mission coordonnée par Philippe Gillet ne porte que très peu sur les enjeux de la recherche. La plupart des problèmes fondamentaux y sont soit rapidement évoqués, soit tout à fait ignorés, et sont attribués à des problèmes organisationnels et non au sous-financement chronique de la recherche.

Par **MARY DAVID, JEAN-MICHEL MINOVEZ**  
et **ALEXANDRE ZIMMER**

**E**n décembre 2022, la ministre Retailleau confiait à Philippe Gillet la mission de produire un rapport et des propositions concernant l'organisation de la recherche en France. La lettre de mission indique qu'il est nécessaire de faire évoluer les « *différents opérateurs de l'écosystème de recherche national* ». L'un des moyens centraux doit être la création d'agences de programmes, pilotées par les organismes nationaux de recherche (ONR). Le calendrier initial envisage une mise en œuvre en septembre 2023 : la ministre a confirmé en juillet qu'elle annoncerait « *à l'issue de l'été les suites [qu'elle] entend donner aux préconisations* » du rapport<sup>1</sup>.

## TON RÉTROGRADE

Sans surprise, le rapport Gillet, publié le 15 juin 2023, reprend à son compte les transformations définies dans la lettre de mission. Le ton rétrograde est donné dès la première page, qui justifie l'emploi du masculin neutre (chercheur, directeur, mais pas de chercheuse ni de directrice) pour « *faciliter la lecture du document* »... Le contenu de celui-ci est principalement organisationnel et porte très peu sur les enjeux de la recherche. Le rapport postule la complexité de la structuration de la recherche en France, considérant que tout le monde s'accorde sur ce point, et propose des évolutions pour s'y attaquer. Mais les autres problèmes fondamentaux sont soit rapidement évoqués (comme le sous-financement de la recherche, la captation des fonds par les appels à projets et l'insuffisance des financements récurrents), soit tout à fait ignorés (comme la précarité d'une part croissante des personnels de la recherche ou la surcharge de travail). Le rapport déplore la place moyenne de la France dans les classements, publications, etc., mais l'attribue à des problèmes organisationnels et non au sous-financement chronique de la recherche, que la LPR est supposée résoudre.

Les enjeux sociaux de la recherche sont certes évoqués, mais d'une façon particulière : la recherche devrait ainsi « *répondre à des "commandes" issues de l'État et des citoyens* » : ne devrait-elle pas plutôt répondre à des besoins et

à l'intérêt général des citoyen·nes. Les spécificités des domaines de recherche et des disciplines sont, sans surprise, ignorées. Comme souvent, les sciences humaines et sociales sont évoquées du point de vue des sciences expérimentales et de la nature, c'est-à-dire comme des recherches d'appoint, au service des autres disciplines. Le rapport prône une autonomie croissante des universités (!) et des relations fondées sur la « *confiance* ». Pourtant, ses propositions vont dans le sens d'une centralisation et d'un contrôle renforcé, avec des sanctions financières à la clé.

## RENFORCEMENT DU CONTRÔLE POLITIQUE

La volonté de concentration du pilotage se révèle notamment dans la transformation des ONR en agences de programmes, les ONR retenus conservant leur rôle d'opérateur de recherche. Les structures de gouvernance qui devront être créées pour assurer la séparation entre les deux fonctions exercées par chacun des ONR impliquent une complexification du fonctionnement, à rebours des objectifs affichés. La définition de « *grands thèmes* », qui devront faire l'objet d'une « *véritable coordination nationale* » et mis en œuvre au travers de programmes natio-

Ses propositions vont dans le sens d'une centralisation et d'un contrôle renforcé, avec des sanctions financières à la clé.



Le calendrier initial envisage une mise en œuvre en septembre 2023.

1. Lors de la séance du Cneser le 4 juillet 2023.

naux de recherche (PNR) autour de « *grands axes thématiques (numérique, santé, énergie, etc.)* », transforme la politique de recherche via une centralisation ainsi qu'un renforcement du contrôle politique, où des ONR déconnectés des acteurs de la production scientifique font craindre une perte de diversité de la recherche, dans ses objets, ses méthodes, ses disciplines.

### RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'ANR

Le rapport repose sur l'extension du modèle des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)<sup>2</sup>, qui alloue des moyens mais peut les reprendre si les indicateurs ne donnent pas les résultats espérés et si la « performance » n'est pas au rendez-vous. L'ensemble du travail de recherche est ainsi pensé : par exemple, le rapport propose des dotations initiales pour les chercheur·ses néorecruté·es, mais prévoit des risques financiers pour leurs établissements si les résultats ne sont pas satisfaisants au bout de cinq ans. Malgré les critiques faites au tout-financement par projets, le rapport ne rompt en rien avec ce modèle. Il propose de renforcer considérablement le rôle de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en augmentant ses crédits et en lui confiant la gestion des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et des AAP spécifiques. Cerise sur le gâteau, l'évaluation est confiée au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), qui voit son rôle évoluer sensiblement puisque « *l'évaluation tous les cinq ans du Hcéres permettra de vérifier la réalisation des engagements pris et sert de base à la négociation des COMP suivants* ». Sous le couvert d'une indépendance de l'évaluation, l'État confierait l'essentiel de ce rôle à une instance qui, par ses pratiques, s'est surtout illustrée, jusqu'ici, dans un rôle de cour-

roie de transmission des attentes de l'exécutif national. La réévaluation du rôle du Hcéres et le renforcement de ses attributions s'inscrivent donc dans le processus structurant du rapport Gillet de pilotage par le sommet de l'ESR. La dérive autoritaire et managériale s'inscrit enfin dans la création d'une fonction de haut-conseiller à la science auprès du président de la République ou du Premier ministre, en lien avec le ministère de l'ESR ; elle marque une conception inféodée de la recherche en rupture avec la collégialité qui fonde pourtant la réalité de la production scientifique.

Comment financer ces changements sans mobiliser de fonds publics supplémentaires ? Le rapport propose une réponse sous forme d'approche « *paramétrique* ». Il s'agit en fait de revenir sur la modulation de service des enseignant·es-chercheur·ses (EC) qui « *ne font plus de recherche et qui devrai[en]t donc consacrer plus de temps à l'enseignement* ». Au lieu de proposer un accompagnement concret aux EC qui ont ralenti ou décroché de leurs activités de recherche, c'est la sanction par l'enseignement qui est proposée. Cela en dit long sur le mépris de cette mission et de la hiérarchie des valeurs qu'elle induit entre formation et recherche. Rien non plus n'est proposé concernant les EC écrasé·es par les tâches administratives et pédagogiques et contrain·tes, de ce fait, de ralentir leur effort dans le domaine de la recherche.

### MODIFIER LES TEXTES EN PROFONDEUR

Le rapport envisage de proposer aux professeur·es agrégé·es (PRAG) « *un rattachement [...] à une équipe de recherche* ». S'il s'agit de tâches supplémentaires, elles doivent être accompagnées d'aménagement des services pour mener une recherche de qualité, en particulier dans le parcours pouvant déboucher sur l'obtention d'un doctorat. Dans ce cas, il est indispensable d'accélérer la mobilisation des dispositifs d'accès à des postes de maître et de maîtresse de conférences (MCF, article 26-I.2°). Pour les collègues déjà titulaires d'un doctorat, un dispositif spécial de transformation de poste de PRAG en MCF doit être créé, accroissant ainsi mécaniquement le potentiel des effectifs en recherche.

Les préconisations contenues dans ce rapport ne peuvent se concrétiser qu'en modifiant en profondeur les textes législatifs et réglementaires et en redéfinissant en totalité l'organisation de la recherche, les rôles des organismes de recherche et des établissements d'ESR ainsi que les statuts des personnels. Ce sont bien des moyens supplémentaires qu'il faut dégager pour permettre aux enseignant·es et EC d'assurer leurs missions – notamment en ramenant les obligations de service des EC à 125 HETD – et non penser des économies sur le dos des personnels en alourdissant les services d'enseignement. ■

**Malgré les critiques faites au tout-financement par projets, le rapport ne rompt en rien avec ce modèle.**



2. Lire notre article dans *Le Snesup* n° 715, mai 2023, p. 26-27 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-715-mai-2023](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-715-mai-2023).

# Enseignement supérieur privé : un entrisme préoccupant

La communauté universitaire est consciente que le sous-financement chronique de l'université par le MESR pousse toujours plus d'étudiants vers l'enseignement supérieur privé (ESP), ce dont la presse s'est fait l'écho ces derniers mois. Mais sa part croissante dans l'offre de formation postbac interpelle, d'autant qu'une grande partie de son financement provient de fonds publics. Compte tenu de ce poids pris par l'ESP et de sa stratégie de « conquête », on assiste à un brouillage problématique du rôle de chacun.

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,  
corresponsables du secteur Service public

## QUELQUES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

Cette année, pour la première fois depuis quinze ans, l'effectif des inscrits dans l'enseignement supérieur baisse de 1,5 % ; mais s'il baisse de 3,4 % à l'université, il augmente de 3,3 % dans les établissements privés. Au cours de la décennie 2010-2020, l'augmentation de 600 000 étudiants post-baccalauréat a été absorbée pour près de la moitié par le privé, et les effectifs des étudiants inscrits en école de commerce a augmenté en 2022-2023 de 2,4 %. L'ESP représente en 2022-2023 plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur (26,1 %), l'effectif d'étudiants du privé ayant progressé de 5,1 % par rapport à 2017. Dans Parcoursup, en 2023, on compte 5 072 formations privées dont deux tiers de BTS et diplômes de préparateur/technicien en pharmacie dispensés en apprentissage.

## UN FINANCEMENT EN GRANDE PARTIE PUBLIC

L'apprentissage, et plus généralement l'alternance, est un des leviers permettant la progression de l'ESP (80 % des places en apprentissage sur Parcoursup sont dans l'ESP). L'argent public finance donc en grande partie l'ESP : 6 000 euros par contrat la première année depuis cette année. Une école marseillaise, La Plateforme, qui se présente comme « école du numérique », a ainsi un modèle économique basé pour deux tiers sur l'alternance, le reste résultant de marchés publics. C'est aussi ce que note Laurent Batsch dans une étude pour la Fondapol<sup>1</sup> : « Le secteur privé a saisi les opportunités de la loi de 2018 », tout en reconnaissant que cela a un coût élevé pour les finances publiques. C'est en effet plus de 2 milliards d'euros de subventions indirectes qui sont accordées à l'ESP rien que pour les deux premières années post-baccalauréat.

Les universités paient ainsi le prix d'une politique publique favorisant le financement indirect de l'ESP (en euros courants, les subventions de l'État aux ESP entre 2017 et 2023 ont progressé de

20 %, contre 12 % pour les établissements publics) et l'État demande aux universités de trouver des fonds propres en retour... notamment en intégrant de l'apprentissage et en vendant les diplômes à la découpe par « blocs de compétences » !

## UNE CONFUSION QUI OBÈRE L'AVENIR

On a alors vite fait de mettre sur le même plan les deux systèmes en disant par exemple que l'ESP fait ce que ne peut pas ou ne peut plus faire l'enseignement supérieur public, que des établissements privés ont intégré des établissements publics expérimentaux, etc. On voit même des coopérations se mettre en place : La Plateforme, citée plus haut, a coopéré avec l'université d'Aix-Marseille pour répondre à un appel à manifestation d'intérêts « Compétences et métiers d'avenir ». Et il est maintenant envisagé « des échanges d'étudiants » : « La Plateforme pourrait récupérer des jeunes qui n'ont pas leur place à l'université, tandis que nous pourrions lui adresser les meilleurs de nos étudiants », dit le fondateur de l'école à l'AEF<sup>2</sup>.

Sans parler de la « qualité » des formations ou de leur encadrement qui mériterait un article à elle seule, c'est oublier que les objectifs poursuivis ne sont pas du tout les mêmes. L'ESP doit « satisfaire une clientèle », ce qui veut dire satisfaire les besoins d'individus et d'entreprises qui sont très majoritairement des besoins à court terme. L'université, et plus généralement l'ESR public, a, par contraste, pour objectif d'assurer une formation appuyée sur la recherche qui satisfasse à la fois les besoins des individus, ceux permettant l'évolution de la société dont ces individus sont membres, mais aussi l'exercice d'une citoyenneté éclairée. Cela suppose, y compris pour les formations les plus professionnalisantes, d'avoir un certain nombre d'objectifs à moyen et long termes qui favorisent la capacité d'adaptation, d'émancipation des individus, de compréhension du monde dans lequel ils vivent. Il est inutile de rappeler au lecteur de ce mensuel à quel point cela est crucial aujourd'hui, mais l'État l'a visiblement oublié ou sacrifié à une logique budgétaire irraisonnée. ■

L'enseignement supérieur privé représente en 2022-2023 plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur (26,1 %).

1. [www.fondapol.org/etude/lenseignement-superieur-privé-en-france](http://www.fondapol.org/etude/lenseignement-superieur-privé-en-france).  
2. [www.aefinfo.fr/depeche/693678](http://www.aefinfo.fr/depeche/693678).

# Syndicalisme universitaire en Afrique de l'Ouest : la mutualisation des énergies

Secrétaire général du principal syndicat des enseignants-chercheurs du Sénégal, David Faye était l'invité de notre dernier congrès d'orientation. Il fait ici une synthèse de son intervention lors de la session internationale.

Par **DAVID CÉLESTIN FAYE**, secrétaire général du Syndicat autonome de l'enseignement supérieur (SAES)

**E**n Afrique de l'Ouest, les enseignants-chercheurs sont des acteurs de premier plan des universités publiques. Nos principales luttes concernent les conditions de travail pour les étudiants et les enseignants, l'amélioration de l'environnement de la recherche et le respect des libertés académiques.

## FAIBLESSE DES RECRUTEMENTS

En ce qui concerne l'enseignement, les moyens matériels, humains et financiers disponibles n'ont pas suivi l'évolution démographique. La gestion de la demande d'accès à l'enseignement supérieur est l'un des défis prioritaires du système d'enseignement supérieur en Afrique. La progression de la demande, estimée en moyenne à 10 % par an, n'est pas encore accompagnée en termes d'infrastructures d'accueil au sein des universités publiques. L'effectif du personnel d'enseignement et de recherche (PER) est très insuffisant et en deçà des normes internationales du fait du faible rythme du recrutement. À titre d'exemple, au Sénégal, le nombre d'enseignants rapporté au nombre d'étudiants indique (sans les vacataires) un ratio de 1 EC pour 71 étudiants. Les États demeurent la principale source de financement des universités et les dotations ne permettent pas l'élaboration de budgets annuels sincères et équilibrés.

## UNE RECHERCHE INSUFFISAMMENT FINANCÉE

Pour ce qui est de la recherche, il faut noter des insuffisances notoires : l'équipement de base obsolète et/ou rudimentaire, le manque de laboratoires répondant aux normes internationales, l'absence de financements et d'une véritable politique de recherche clairement définie par les pouvoirs publics, etc. Les carrières des PER sont gérées dans le cadre du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), organisme chargé également de la qualification des enseignants-chercheurs. Mais les thématiques de recherche ne sont pas forcément en relation avec les problèmes de développement des pays africains et il s'avère nécessaire d'organiser la recherche par la mise en place d'une structuration au niveau des universités, tout en facilitant l'accès gratuit aux bases de données scientifiques en ligne pour nous permettre d'utiliser les mêmes ressources que nos collègues internationaux.

Un autre frein à la recherche est le « Guide d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs (2022-2027) » du Cames, avec des critères d'évaluation qui



David Célestin Faye, secrétaire général national du SAES.

sont plus de nature à stopper la recherche qu'à en susciter l'émulation. Les syndicats, dans leur forte majorité, exigent que la réforme engagée soit suspendue, jusqu'à ce qu'une évaluation inclusive et objective intervienne pour déterminer son opportunité.

## DES ATTEINTES À L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

Par ailleurs, malgré la vision partagée des franchises et des libertés universitaires avec les déclarations de Kampala, d'Arusha et de Johannesburg, depuis les années 1990, les syndicats déplorent encore la violation de l'autonomie des universités. À ce titre, on peut relever la récente perte au Bénin d'un acquis de taille : celui de l'élection de l'équipe rectorale, avec le retour à la nomination par les autorités gouvernementales. Au Togo, on déplore l'affectation arbitraire en avril 2023 d'un enseignant-chercheur dans un établissement non universitaire parce qu'il a critiqué l'adoption de l'enseignement à distance qui nuirait à la qualité de l'enseignement, sachant que les conditions ne sont pas remplies en Afrique (problèmes d'électricité, nonaccès à Internet, etc.). Par ailleurs, l'insécurité et la violence sont permanentes dans les campus, en témoigne le sacage récent de l'université Cheikh-Anta-Diop au Sénégal, en juin 2023, ainsi que l'assassinat d'un membre d'un syndicat d'enseignants au Togo en octobre 2022.

Conscients que seule une réflexion collective leur permettra de contribuer à la construction d'un véritable projet pour l'université africaine, les syndicats du Sénégal (SAES), du Cameroun (SYNES), du Bénin (SNES et SYNARES), du Togo (SEST), du Burkina Faso (SYNADEC) ont décidé de se regrouper autour d'une plate-forme qui serait un signal fort et dissuasif contre toute tentative d'actions mal intentionnées contre l'université. Et cette initiative est en cours d'extension aux autres syndicats de l'ESR de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Tchad. ■

*Le regroupement des syndicats d'Afrique de l'Ouest est un signal fort.*

# La place des femmes dans les instances du SNESUP-FSU et de la FSU

Alors que la CGT et la CFDT ont vu des femmes accéder au poste de secrétaire générale en 2023, où en est-on dans la FSU et dans le SNESUP-FSU en matière de féminisation des directions syndicales ?

Par **CLAIRE BORNAIS**, membre de la commission financière, et **ANNE ROGER**, cosecrétaire générale

Le congrès d'orientation du SNESUP-FSU de juin dernier a procédé au renouvellement de l'instance délibérative du syndicat, la commission administrative (CA), laquelle a ensuite désigné le secrétariat général et l'instance exécutive, le bureau national (BN).

À la suite de modifications statutaires opérées au congrès de juin 2019, les statuts du SNESUP-FSU comportent désormais des éléments explicites en matière d'égalité femmes-hommes : la promotion et la défense de l'égalité femmes-hommes introduite dans les buts du syndicat (article 2), et une affirmation de la volonté de la mettre en œuvre en interne : « *Le SNESUP prendra toute mesure allant dans le sens de la parité tant par la composition des instances que par la mise en place de modalités de travail permettant la participation de tou·te·s* » (article 8). Rien n'étant précisé sur les mesures à prendre, la mise en œuvre effective dépend donc de la bonne volonté et de la vigilance des équipes militantes au moment du renouvellement des instances. Où en est-on en 2023 ?

Au niveau de l'ensemble des syndiqué·es, le SNESUP-FSU comporte 44 % environ de femmes.

## MAJORITAIRES DANS L'INSTANCE EXÉCUTIVE

En 2023, le secrétariat général est composé de deux femmes cosecrétaires, après une mandature 2021-2023 avec une femme SG et un SG adjoint. Au niveau de la CA et du BN, on a les données suivantes :

	2021	2023
CA (titul. + suppl.)	37 F (45 %) – 45 H	37 F (45 %) – 45 H
BN	8 F (47 %) – 9 H	10 F (55 %) – 8 H

1. Celles des syndicats nationaux, des tendances, des sections départementales.  
2. En effet, pour tenir compte des changements intervenus dans les équipes militantes des syndicats nationaux, les délégations sont renouvelées en chaque fin d'année scolaire.

Si les femmes restent minoritaires dans l'instance délibérative, elles sont devenues majoritaires dans l'instance exécutive. C'est donc un signal très positif qui est donné ici et qui appelle à poursuivre dans la durée l'effort de féminisation des équipes du

SNESUP-FSU. Lorsque les femmes sont à la manœuvre dans les syndicats, elles augmentent de fait la capacité des organisations syndicales à lutter contre les inégalités femmes-hommes qui persistent, y compris dans le milieu universitaire. Par exemple, selon les données du bilan social 2019-2020 du MESRI (le dernier paru !), la proportion de femmes dans les enseignant·es-chercheur·ses et enseignant·es titulaires est de 40 %, et de 44 % chez les EC et enseignant·es contractuel·les. Pour plus de précisions, on se reportera aux nombreux articles des numéros précédents de ce mensuel, qui documente le sujet depuis des années.

## PROGRESSION DE LA PRÉSENCE DES FEMMES

Pour la FSU, qui comporte globalement 66 % de femmes dans les adhérent·es des différents syndicats (dont certains relèvent de champs très féminisés), les dispositions statutaires adoptées au congrès de décembre 2019 sont plus contraignantes que celles du SNESUP-FSU : les statuts de la FSU imposent désormais aux différentes délégations<sup>1</sup> qui composent les instances d'être constituées, dès que leur effectif est supérieur ou égal à 4, à parité de femmes de d'hommes, et de comporter au moins une femme et au moins un homme sinon – sauf pour les syndicats ayant moins d'un tiers d'hommes ou de femmes syndiqué·es.

Les statuts imposent également de faire un bilan chaque année au mois de mars de la composition du CDFN (Conseil délibératif fédéral national) et du BDFN (Bureau délibératif fédéral national)<sup>2</sup>. Cela entraîne indéniablement une prise de conscience et une progression de la présence des femmes dans les instances, même si la parité n'est pas encore atteinte. Ainsi, entre 2021 et 2023, la part des femmes dans le CDFN (membres titulaires et suppléant·es) est passée de 44,43 % à 47,25 % (et de 38,71 % à 47,47 % sur les seul·es titulaires). Pour le BDFN, la part des femmes est passée de 39,1 % en 2020 à 45,45 % en 2023 (et de 43,6 % à 51,8 % sur les seul·es titulaires). On peut mieux faire, mais c'est en bonne voie ! ■

# Le théâtre de Juliette

Juliette est hors les modes. Que ce soit son album « ¿Qué tal? » (1991), ses « Assassins sans couteaux » (1998) ou encore ses « Rimes féminines » (2001), ses titres à l'écriture littéraire ont marqué la chanson française par leur originalité, leur force, leur profondeur, leur humour. À 60 ans, elle sort un quinzième album<sup>1</sup>.

Par MICHEL MARIC, responsable du secteur International

Les professionnels de la musique l'ont déjà largement récompensée. Elle a reçu trois fois le prix de l'Académie Charles-Cros, celui de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), deux Victoires de la musique... Mais Juliette, que l'on a comparée à Brel ou à Brassens, mériterait tout autant des prix littéraires : l'écriture est affûtée, le genre est tour à tour poétique, romanesque ou théâtral, et le registre tantôt dramatique, sentimental ou humoristique. Cinq ans après *J'aime pas la chanson* (2018), dont la chanson *Météo marine* a été remarquée, son nouvel album, *Chansons de là où l'œil se pose*, s'accompagne d'une tournée d'octobre 2023 à mai 2024<sup>2</sup>. Les chansons du petit théâtre de Juliette sont taillées pour la scène, destinées à voyager.



## UNE CHANSON, UNE HISTOIRE

Quinze albums déjà, quarante ans de chansons. En 1985, Juliette fait partie des « jeunes talents » du Printemps de Bourges. Un premier album sortira en 1991 (*¿Qué tal?*) avec des titres aux contenus provocateurs, *Les Romanichels* moquant nos « destins sans surprise » et nos vies sans relief, *Le P'tit Non assassin* : « *Le p'tit couteau dans le cœur de Marie/ Le p'tit éclair sur l'épaule de Firmin/ Mon Dieu ! Tout ça, c'est d'la mort en série !/ [...] Mais le p'tit non sur les lèvres d'Anna/ Quand je lui d'mande encore un peu d'amour/ Ça c'est d'l'horreur, ça c'est d'l'assassinat.* » Frédéric Dard la remarquera et se reconnaîtra, dit-on, dans son espièglerie, son épicurisme et dans

son écriture. Sa reprise, pleine de surprises, de *L'Homme à la moto* reste mémorable. En 1993, l'album *Irrésistible*, offre un sublime hommage au Monocle, bar lesbien des années 1920 et 1930 du boulevard Edgar-Quinet à Paris. Dans les années 1990, la mode est aux Spice Girls, mais, très loin de là, on repère Juliette qui fleure Piaf ou Bobby Lapointe.

Elle rencontrera plus largement son public dès 1998. L'air est entraînant : « *C'est un p'tit air qui fait grincer les dents/ Un sale refrain plein de morts et pourtant/ Pas une goutte de sang/ Sans revolver ni poison/ Sans scrupule et sans cadeau/ C'est la petite chanson/ Des assassins sans couteaux* », où elle dénonce, dans un album aussi poétique que politique, les humiliations des petits chefs. Son *Étoile rouge* est engagée car « *L'avenir est-il si radieux/ Que l'on oublie celles et ceux/ Qui l'ont rêvé meilleur ?* » Puis viendront très vite ses merveilleuses *Rimes féminines* qui confirmeront son originalité et son succès. Et un répertoire dans lequel trouvent leur place tout autant l'amour que la dépression, l'ironie ou l'angoisse, l'épicurisme et l'amour du travail.

## LA HOUSSE, LA COUETTE ET LA BELLE PLUME DE JULIETTE

Le nouvel album s'ouvre avec *La Housse et la couette*. Une chanson de quinze couplets (!), sur la difficulté de faire entrer la couette dans sa housse mais avec nombre de références mythologiques, à Hercule ou Sisyphe, et d'allusions bibliques. Juliette travaille ses textes et le second degré : « *On se prend à rêver de formules magiques/ À signer de son sang un pacte satanique/ Quitte à avoir le diable à jamais à ses trousses/ Pour que la couette veuille bien entrer dans la housse [...]/ J'admire ceux qui savent, ceux qui créent, ceux qui pensent/ Ceux dont la plume alerte éveille nos consciences/ Mais à quoi bon Platon, Einstein ou Marcel Proust/ Pour comprendre comment la couette va dans la housse ?* »

L'album devient plus grave avec *Le Seigneur des mouches*, qui s'adresse à un enfant qui harcelait les autres à l'école. En chantant la *Deux chevaux*, elle affirme que « *la vie est courte pour aller vite* ». *La Perruque*, évoquant le deuil, porte ces jolis mots : « *Ce n'est que dans le cœur qu'on dresse les mausolées.* » Et l'on se laissera entraîner, parmi tant d'autres, par le rythme des *Escaliers*. ■

Les chansons du petit théâtre de Juliette sont taillées pour la scène, destinées à voyager.

1. Chansons de là où l'œil se pose, Barclay, 2023, 12 titres, 51 min.  
2. Toutes les dates de la tournée 2023-2024 : [juliettenour.com](http://juliettenour.com).

# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.  
**Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant